



*SM le Roi, Amir Al-Mouminine, adresse une Lettre au Conseil Supérieur des Oulémas au sujet de la commémoration de l'anniversaire du 15<sup>ème</sup> siècle de la naissance du Prophète Sidna Mohammed*

Page 2

# Libération

www.libe.ma

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 10610

Mercredi 17 Septembre 2025

**Driss Lachguar lors d'une conférence de presse suivie par de nombreux médias à Rabat**

*◦ L'USFP est le premier parti à déposer son mémorandum sur la réforme du système électoral*  
*◦ L'objectif étant de garantir des élections transparentes, équitables et crédibles, qui soient à la hauteur des attentes démocratiques et des défis de développement du Maroc*

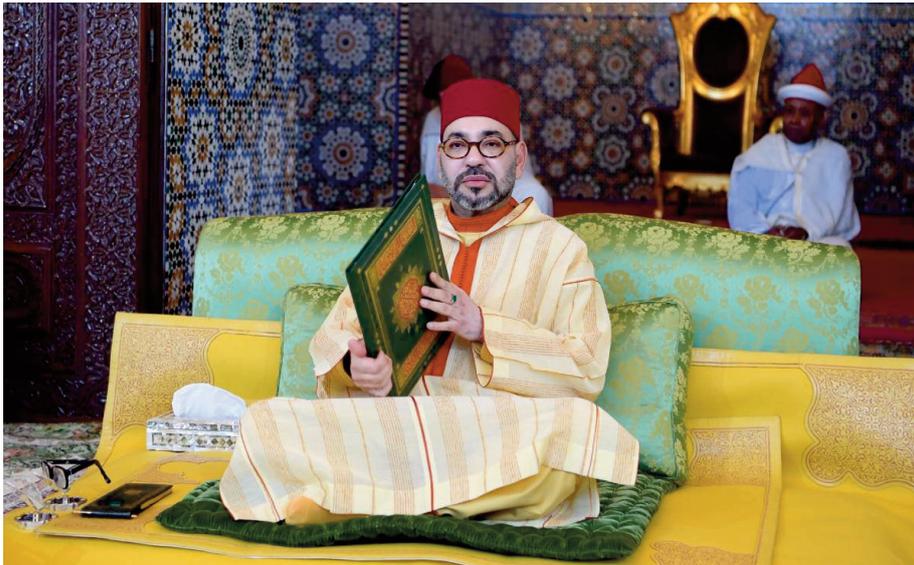
Page 4



*Le Premier secrétaire au Congrès provincial USFP/Larache  
En matière de préparation des élections, les prémices de l'intégrité et de la transparence ne se profilent qu'à travers l'assainissement des listes de candidatures*

Page 5

# SM le Roi, Amir Al-Mouminine, adresse une Lettre au Conseil Supérieur des Oulémas au sujet de la commémoration de l'anniversaire du 15<sup>ème</sup> siècle de la naissance du Prophète Sidna Mohammed



*Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Amir Al-Mouminine, que Dieu L'assiste, a adressé une Lettre au Conseil Supérieur des Oulémas au sujet de la commémoration de l'anniversaire du 15<sup>ème</sup> siècle de la naissance du Prophète Sidna Mohammed, que la Prière et la Paix soient sur Lui. Voici le texte intégral de la Lettre Royale, dont lecture a été donnée, lundi à Rabat, par le ministre des Habous et des Affaires islamiques, Ahmed Toujif :*

“Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa famille et Ses compagnons.

Monsieur le Secrétaire général du Conseil supérieur des Oulémas,

En vertu de Notre charge de Commandeur des Croyants et assumant la responsabilité qui Nous échoit, par la volonté de Dieu, de veiller à la protection du Dogme, Nous avons le plaisir de vous informer de Notre décision de vous adresser la présente Lettre. Nous y spécifions ce qu'il incombe aux oulémas de Notre Royaume Chérifien de faire pour célébrer comme il se doit l'événement grandiose et solennel que le monde vit cette année. Il s'agit du mille cinq-centième anniversaire de la naissance de Notre Ancêtre, le Prophète élu qui fut envoyé à tous les univers pour y apporter clémence et miséricorde, que les meilleures prières et la paix sublime soient sur Lui.

A cet égard, votre Conseil se doit d'organiser des activités scientifiques et médiatiques qui soient de nature à recueillir Notre Agrément, ainsi que celui des Marocains qui portent un amour authentique et sincère au Prophète. Voici les axes autour desquels Nous vous exhortons à articuler vos actions :

**Premièrement :** Pour une meilleure initiation à la vie immaculée du Prophète et un rappel conséquent de ses multiples étapes, des cours et des conférences doivent être donnés et des colloques académiques tenus au sein des Conseils, d'écoles, d'universités et plus largement dans nom-

bre de lieux publics. Fait dans l'esprit du temps, ce travail doit s'adresser plus particulièrement aux jeunes en mettant l'accent sur l'œuvre majeure du Prophète venu sortir l'humanité des ténèbres vers les lumières par la révélation de la foi monothéiste. Cette célébration est l'occasion pour les Oulémas d'expliquer à la communauté des fidèles que dans l'entendement général, l'attachement au credo monothéiste doit se traduire concrètement par l'obligation morale d'éduquer les générations montantes à se départir de tout égoïsme tant sur le plan personnel que dans la vie sociale.

**Deuxièmement :** Des activités similaires doivent être mises en œuvre sur une large échelle pour rendre grâce au Seigneur d'avoir confié la conduite spirituelle de notre pays à la lignée du Prophète, paix et prière sur Lui, qui sut rester fidèle à ses enseignements en perpétuant sa tradition, en préservant toute la sagesse qui lui fut révélée et en suivant la ligne morale exemplaire qu'il incarna.

**Troisièmement :** Cette occasion doit être dignement célébrée pour rendre grâce au Seigneur d'avoir guidé Nos pas dans la perpétuation de l'héritage de la Commanderie des Croyants. Cette sollicitude divine Nous a permis de veiller à ce que les membres de notre communauté puissent se conformer idéalement aux préceptes religieux que vint prêcher Notre Ancêtre, l'illustre Prophète, et emporter ainsi l'agrément du Seigneur. Nous nous y sommes employé que ce soit par la promotion des pratiques culturelles ou par l'initiation des Croyants, hommes et femmes, aux nobles valeurs morales.

**Quatrièmement :** Nos efforts personnels et ceux des Rois de Notre Dynastie Alaouite Chérifienne pour préserver la tradition prophétique, et plus particulièrement les hadiths, doivent être mis en exergue et portés à la connaissance générale. A cet égard, votre Conseil devrait publier une édition scientifique de l'œuvre du Sultan

Mohammed Bin Abdellah, intitulée “Al-Fotouhaate al-Ilahiya fi Ahaadith khayri Ibariya” (“Les illuminations divines dans les hadiths du meilleur des hommes”).

**Cinquièmement :** la mise en évidence de l'œuvre magistrale des Marocains qui prennent soin des missions confiées dans la Révélation au Prophète, paix et prière sur Lui, en vertu de la Parole de Dieu : “C'est Lui qui a envoyé aux Gens sans Livre un Messenger des leurs, qui leur récite les versets d'Allah, les purifie, leur enseigne le Livre et la Sagesse”. Forçant l'admiration du monde entier à ce sujet, les Marocains ont toujours apporté un soin particulier à accomplir la première parmi ces missions divines, en entourant le Saint-Coran d'une attention extrême à travers un effort de mémorisation, de psalmodie et d'exégèse.

**Sixièmement :** Rappeler l'intérêt remarquablement attaché par les Marocains à la deuxième mission dont s'acquitta le grand Prophète par la poursuite de la purification des âmes. Cet intérêt fut porté par des établissements d'éducation spirituelle, qui se constituèrent en confréries soufies à travers tout le territoire marocain. Comme on le sait, la quintessence de cette éducation réside dans l'amour du prophète, finalité ultime vers laquelle convergent toutes les filiations spirituelles dont se réclament ces confréries dans leur quête de la proximité du Seigneur et la perpétuation de l'exemple du prophète, paix et salut soient sur Lui, dans sa soumission totale à Dieu ;

**Septièmement :** porter à la connaissance générale, que ce soit dans les cenacles privés ou dans les assemblées publiques, la maîtrise affichée par les Marocains dans l'art d'élaborer les premiers recueils de louanges dédiés au Prophète, en toute déférence pour Sa glorieuse personne. Ces récits visent à exalter la prime nature et à nourrir l'âme, en s'inspirant de la spiritualité du Prophète à travers l'art de Sama'a (déclamation des chants religieux) ;

**Huitièmement :** mettre en évidence

un domaine où les Marocains se sont illustrés, à savoir la formulation de prières dédiées au Prophète, paix et salut soient sur Lui. Il s'agit entre autres de l'ouvrage “Viatique de l'indigent” (“Viatique المحتاج”) du cheikh Maati Cherkaoui, et avant lui celui du Imam Jazouli “Zoulat al-khayrat” (“Les guides vers les voies du Bien”). Ces prières, les Marocains surent les brandir dans leur lutte sacrée pour libérer les territoires occupés, au cours du 15<sup>ème</sup> siècle grégorien. D'ailleurs, dans l'adversité, les Marocains manifestaient toujours leur attachement indéfectible au Prophète, paix et salut soient sur Lui. Tel fut le cas du temps d'Abou Abbès Al Ozfi qui rédigea au 7<sup>ème</sup> siècle de l'hégire, son livre intitulé “Al-dar المنظم في مولد النبي العظيم” (“Anthologie de poèmes composés en célébration de la naissance de l'illustre prophète”).

**Neuvièmement :** Dans le cadre d'une démarche scientifique appropriée, votre Conseil doit assurer la bonne préparation d'une édition critique du livre de Cadi Ayad “Ktab al-shifa بتعريف حقوق المصطفى” (“Traité sur les vertus curatives de la connaissance des droits du Prophète”). Cette biographie du prophète a forgé la réputation du Maroc, en la matière, dans le monde bien avant l'ouvrage “Zoulat al-khayrat” (“Les guides vers les voies du Bien”);

**Dixièmement :** inviter le public, notamment en ce glorieux anniversaire, à multiplier les prières sur le prophète, paix et salut soient sur Lui, conformément à la parole divine : “En effet, Dieu et Ses anges bénissent le Prophète. O vous qui avez cru, bénissez-Le et accordez Lui la paix”. Les Conseils des Oulémas doivent également tenir de grandes assemblées où sont élevées des prières en hommage au Prophète, et auxquelles assistent les préposés religieux, la communauté des invocateurs de Dieu et l'ensemble des fidèles.

Lors de ces assemblées, l'assistance doit s'adresser au Seigneur pour Le prier de perpétuer Sa sécurité et Ses bienfaits sur notre pays et pour qu'Il Nous accorde personnellement ainsi qu'à Notre Famille pleine santé et qu'Il Nous gratifie d'une heureuse issue.

Par ailleurs, Nous vous exhortons à faire en sorte que Nos sujets résidant à l'étranger, soient associés à ces célébrations et à la programmation y afférente par le truchement du Conseil Européen des Oulémas Marocains et des autres institutions. Il doit en être de même pour nos frères issus des pays africains, qui doivent être conviés à ces assemblées, notamment via “la Fondation Mohammed VI des Oulémas Africains”.

En conclusion, Nous prions le Très-Haut et le Tout-Puissant de fortifier en nous et à tout jamais l'amour que nous portons au Prophète, à sa famille et à ses illustres compagnons. Dieu est l'Audient et Celui qui exauce les vœux.

Wassalamou alaïkoum warahmatoullahi wabarakatouh”.

## Le sommet arabo-islamique d'urgence soutient le rôle du Comité Al Qods, présidé par SM le Roi Mohammed VI

Le sommet arabo-islamique d'urgence, tenu lundi à Doha, a affirmé son soutien au rôle du Comité Al-Qods, présidé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste.

Dans une résolution rendue publique au

terme de ce sommet, les Rois et chefs d'Etat arabes et islamiques ont affirmé leur soutien au Comité Al-Qods, présidé par SM le Roi Mohammed VI et à son bras exécutif l'Agence Bayt Mal Al-Qods Acharif, mettant l'accent sur la nécessité de soutenir les Maqdessis.



# Le sommet arabo-islamique d'urgence réitère la solidarité avec Doha

## Condamnation de l'agression israélienne contre la souveraineté du Qatar



Les Rois et chefs d'Etat des pays islamiques et arabes participant au sommet arabo-islamique d'urgence, tenu lundi à Doha, ont réitéré leur solidarité avec le Qatar, condamnant l'agression israélienne contre la souveraineté de cet Etat.

Dans la déclaration finale sanctionnant les travaux de ce sommet, ils ont souligné que l'agression israélienne contre l'Etat du Qatar et la poursuite des pratiques hostiles d'Israël compromettent les chances de paix et de coexistence pacifique dans la région.

Ils ont aussi rappelé que "cette agression contre le territoire qatari, un pays jouant un rôle clé de médiateur dans le cadre des efforts visant à instaurer un cessez-le-feu à Gaza, à mettre fin à la guerre et à obtenir la libération des otages et des prisonniers, constitue une escalade dangereuse et sape les efforts diplomatiques en faveur de la paix".

Le Sommet a également souligné la nécessité de s'opposer et de faire face aux plans d'Israël visant à imposer une nouvelle réalité dans la région, notant que ces plans représentent une menace directe pour la stabilité et la sécurité régionale et internationale.

Il a été également rappelé qu'une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient ne saurait se réaliser en faisant fi de la question palestinienne et des droits du peuple palestinien, encore moins en recourant à la violence ou en visant les médiateurs, mais à travers le respect de l'initiative de paix arabe et des résolutions internationales y afférentes.

Le sommet arabo-islamique d'urgence a, dans ce sens, appelé la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, à assumer ses responsabilités juridiques et morales pour mettre fin à l'occupation israélienne et à établir un calendrier contraignant à cet effet.

La déclaration finale a salué l'adoption par l'Assemblée générale des Nations unies de la Déclaration de New York sur la mise en œuvre de la solution à deux Etats et la création d'un Etat pa-

lestinien indépendant, traduisant la volonté internationale de soutenir les droits légitimes du peuple palestinien, en particulier son droit à la création d'un Etat indépendant dans les frontières du 4 juin 1967, avec Al Qods-Est pour capitale.

Les Rois et chefs d'Etat arabes et islamiques ont par ailleurs affirmé leur soutien au Comité Al-Qods, présidé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI et à son bras exécutif l'Agence Bayt Mal Al-Qods Acharif, mettant l'accent sur la nécessité de soutenir les Maqdessis.

SAR le Prince Moulay Rachid a représenté Sa Majesté le Roi Mohammed VI aux travaux de ce sommet.

La délégation marocaine à ce sommet était composée notamment du ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourria, de l'ambassadeur du Maroc en Egypte et représentant permanent du Royaume auprès de la Ligue des Etats arabes, Mohamed Aït Ouali et de l'ambassadeur du Royaume au Qatar, Mohamed Setri.

Ce sommet a été marqué par les discours de l'Emir de l'Etat du Qatar, Son Altesse Cheikh Tamim Bin Hamad Al-Thani, du secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), Hussein Ibrahim Tahâ du secrétaire général de la Ligue des Etats arabes, Ahmed Aboul Gheit et des chefs des délégations de plusieurs pays participants.

## Mohamed Aït Ouali : Le Maroc a participé activement aux travaux du sommet arabo-islamique d'urgence

Sur Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, le Royaume du Maroc a participé activement aux travaux du sommet arabo-islamique d'urgence qui s'est tenu, lundi à Doha, en signe de solidarité avec l'Etat du Qatar suite à l'agression israélienne, a souligné l'ambassadeur du Maroc en Egypte et représentant permanent du Royaume auprès de la Ligue des Etats arabes, Mohamed Aït Ouali.

En exécution des Hautes Instructions Royales, la délégation marocaine a contribué activement au soutien et à l'adoption des résolutions en faveur de l'Etat frère du Qatar, visant à préserver la sécurité de son territoire, ainsi que celle de ses citoyens et résidents, a souligné M. Aït Ouali dans une déclaration à la presse à l'issue du sommet.

Le sommet a été l'occasion de rappeler que cette agression risque de compromettre la sécurité et la paix dans la région et de plonger

celle-ci dans une spirale de violence et de représailles, a-t-il rappelé.

Par ailleurs, M. Aït Ouali a fait savoir que les dirigeants des Etats arabes et islamiques participant à ce Sommet ont hautement salué le soutien considérable apporté par le Comité Al-Qods, présidé par SM le Roi Mohammed VI et son bras exécutif l'Agence Bayt Mal Al-Qods Acharif pour soutenir les Maqdessis.

Dans la déclaration finale sanctionnant les travaux de ce sommet, les Rois et chefs d'Etat des pays islamiques et arabes ont réitéré leur solidarité avec le Qatar, condamnant l'agression israélienne contre la souveraineté de cet Etat.

Ils ont souligné que l'agression israélienne contre l'Etat du Qatar et la poursuite des pratiques hostiles d'Israël compromettent les chances de paix et de coexistence pacifique dans la région.

La déclaration finale a salué l'adoption par l'Assemblée générale des Nations unies de la



Déclaration de New York sur la mise en œuvre de la solution, à deux Etats et la création d'un Etat palestinien indépendant, traduisant la volonté internationale de soutenir les droits légi-

times du peuple palestinien, en particulier son droit à la création d'un Etat indépendant dans les frontières du 4 juin 1967, avec Al Qods-Est pour capitale.

Driss Lachguar lors d'une conférence de presse suivie par de nombreux médias à Rabat

## *L'USFP est le premier parti à déposer son mémorandum sur la réforme du système électoral*

L'objectif étant de garantir des élections transparentes, équitables et crédibles, qui soient à la hauteur des attentes démocratiques et des défis de développement du Maroc



**L'**USFP a organisé une conférence de presse au siège central du parti à Rabat, consacrée à la présentation de son mémorandum relatif à la réforme du système électoral. Cette initiative intervient dans le cadre des concertations en cours entre le ministère de l'Intérieur et les formations politiques, en prévision des élections législatives de 2026.

Le Premier secrétaire, Driss Lachguar, a exposé au début de cette conférence de presse le cadre général de ces consultations, la méthodologie adoptée par l'USFP pour formuler ses propositions et les objectifs recherchés : garantir la transparence et l'intégrité du scrutin, assurer l'égalité des chances entre les différents acteurs politiques, renforcer la confiance des citoyens dans les institutions élues et stimuler la participation politique.

«A la suite des orientations Royales contenues dans le dernier discours du Trône, le ministère de l'Intérieur a ouvert des consultations avec les partis politiques au sujet de la réforme du système électoral. Dès le lancement de ce processus, notre parti, l'USFP, a tenu une première réunion de son Bureau politique, au cours de laquelle il a été décidé de convoquer les secrétaires régionaux et provinciaux du parti afin d'écouter

leurs propositions, notamment sur la question du découpage électoral», a affirmé le dirigeant ittihadi. Et d'ajouter : «Nous avons également réparti les membres du Bureau politique en commissions thématiques : participation des jeunes, représentation des femmes, révision des listes électorales, découpage territorial, ainsi qu'une commission inédite consacrée à l'intelligence artificielle et à la digitalisation, compte tenu de l'importance que cela aura dans les prochaines échéances électorales ».

Sur la base de ces travaux, une commission de rédaction a été chargée de formuler les propositions et de les soumettre au Bureau politique, qui les a discutées et approuvées. «C'est ainsi que nous avons finalisé notre mémorandum, que nous avons transmis au ministère de l'Intérieur le 22 août, devenant ainsi le premier parti à déposer officiellement ses propositions dans les délais fixés», a-t-il précisé.

Selon lui, l'USFP a toujours fait de la démocratie une question centrale. Dans toutes les étapes de son histoire, il a milité pour l'amélioration du système électoral. C'est grâce à sa lutte que le Maroc a réalisé une avancée majeure pour garantir la transparence du processus électoral.

Pour sa part, Mohamed Mouhib, membre du Bureau politique de l'USFP,

a présenté les axes prioritaires de la réforme proposée par l'USFP. Il s'agit en l'occurrence d'encourager la participation électorale, en particulier des jeunes et des femmes, afin de renforcer le lien entre citoyens et institutions, d'améliorer le processus électoral dès l'inscription sur les listes et durant la campagne, en mettant l'accent sur la transparence et l'égalité des chances, de rehausser la qualité des élites candidates, pour garantir un meilleur niveau de représentation et d'efficacité parlementaire, de renforcer la représentativité, notamment par une révision des modes de scrutin et une répartition plus équitable des sièges, ainsi que d'introduire l'innovation et l'équité, en particulier par l'intégration du numérique et de l'intelligence artificielle dans la gestion des opérations électorales.

Concrètement, le mémorandum de l'USFP, selon Mohamed Mouhib, propose la révision du découpage électoral avec la création de nouvelles circonscriptions au sein des régions, avec un seuil de 4 à 7 sièges par circonscription, et l'instauration d'une circonscription spéciale pour les Marocains résidant à l'étranger, ainsi que le renforcement de la participation féminine : introduction de mécanismes spécifiques pour accroître la présence des femmes au Parlement, avec une augmentation du nombre de sièges réservés.

L'USFP préconise également des mesures visant à garantir la transparence du processus électoral avec un encadrement strict des dépenses électorales, la suppression de certaines pratiques jugées opaques, et la rationalisation du financement public.

En ce sens, Mohamed Mouhib a assuré que l'USFP appelle tout bonnement à la suppression du décret 2.16.668 publié le 10 août 2016 fixant le plafond des dépenses électorales des candidats. Ce «dangereux» décret a «légitimé la corruption électorale», selon Mohamed Mouhib.

Pour l'USFP, ces propositions visent à dépasser la simple amélioration technique du système électoral. Elles traduisent une forte volonté de construire un modèle démocratique plus inclusif, où la confiance citoyenne est renforcée et où les institutions représentatives jouent pleinement leur rôle.

En se positionnant une nouvelle fois en force de proposition, l'USFP entend rappeler sa tradition de parti pionnier en matière de réformes électorales. Comme l'a souligné son dirigeant, Driss Lachguar, «l'objectif est de garantir des élections transparentes, équitables et crédibles, qui soient à la hauteur des attentes démocratiques et des défis de développement du Maroc ».

**Mourad Tabet**

Le Premier secrétaire au Congrès provincial USFP/Larache

*En matière de préparation des élections, les prémices de l'intégrité et de la transparence ne se profilent qu'à travers l'assainissement des listes de candidatures*



Le Premier secrétaire de l'Union socialiste des forces populaires, Driss Lachguar, reprend son bâton de pèlerin et poursuit son périple organisationnel à travers l'ensemble des régions et provinces du Royaume.

Accompagné d'une délégation composée de membres du Bureau politique, du Conseil national, de la Chabiba itihadié et d'acteurs d'instances politiques, de la société civile et de syndicats, le responsable itihadi s'est rendu à Larache où il a présidé la séance d'ouverture des travaux du 6ème Congrès USFP/Larache tenus le dimanche 14 septembre sous le thème : «La crédibilité de l'action politique, une garantie pour la réalisation de la justice spatiale et du développement durable».

Driss Lachguar a mis l'accent dans son allocution inaugurale sur l'impératif de la transparence et la neutralité absolues du processus électoral au cours de toutes les étapes desdites opérations en soulignant que «la transparence et l'intégrité doivent absolument passer par l'assainissement des listes de candidature» en rappelant que la prévarication qui a marqué les opérations électorales de 2021 à Larache avait anéanti toute crédibilité et toute transparence. « Et voilà que certains de ceux qui ont été mandatés de la gestion des affaires de cette province se retrouvent, en fin de compte, interpellés par le juge d'instruction et que quelques-uns d'entre eux ont écopé de peines fermes et exécutoires», a-t-il rappelé en alertant que «si cela récidive, nous nous retrouverons en porte-à-faux quant aux orientations de Sa Majesté le Roi aspirant à une réelle révision de l'ensemble du processus électoral».

A cet égard, le dirigeant usfpéiste a indiqué que le ministre de la Justice est allé jusqu'à affirmer que la présomption d'innocence ne justifie pas l'interdiction de candidatures aux élections, ayant omis que l'emprisonnement d'accusés dans le cadre de la garde à vue ou la détention préventive et que les jugements n'interviennent parfois qu'après l'écoulement d'une année bien que parfois le jugement s'avère innocenter le mis en cause.

Dans ce sillage, le Premier secrétaire du parti des forces populaires a mis en avant la nécessité de se conformer à l'orientation Royale contenue dans le Discours du Trône dont la teneur avait inclus des orientations claires adressées au ministre de l'Intérieur. A cet effet, il a souligné que lorsque le Souverain du pays recommande d'assainir le processus de toute prévarication électorale, cela dénote que les échéances électorales précédentes n'étaient pas totalement saines.

En tout état de cause, Driss Lachguar a fermement revendiqué la nécessité absolue de rejeter toute candidature présentée par ceux ayant des antécédents judiciaires...

Là-dessus, le dirigeant itihadi a noté que la ville de Larache ne peut recouvrer son rayonnement et sa distinction que par des élections transparentes et impartiales, en insistant sur la nécessité d'interdire toutes les candidatures entachées par des antécédents judiciaires.

Driss Lachguar, dans ce même sillage, a réitéré le rejet absolu de l'USFP de participer à des élections admettant des candidatures de personnes au passé entaché par des précédents judiciaires, réclamant des élections transparentes réelles (...).

Le Premier secrétaire du parti de la Rose a développé les facteurs qui ont occasionné le recul du parti dans la province de Larache indiquant que les tractations mensongères et mystificatrices, jointes par les procédés diaboliques auxquels a recouru la bande réputée pour la recherche d'intérêts et de profits souvent illégaux, ont toujours été derrière toutes les initiatives plutôt incongrues, ajoutant que des forces bien déterminées se sont acharnées sur le déploiement militant du parti dans le cadre du processus de l'effacement et l'anéantissement de toute trace du mouvement progressiste et démocratique sur la scène politique.

Et de réitérer que les militants itihadis sont bien au fait des manœuvres ourdies et des procédés fallacieux ayant entaché le déroulement des précédentes élections dans cette province, en clamant que la prévarication des

différentes opérations électorales se profile à travers les procédés de concurrence marqués par une partialité patente, au niveau d'admission dans les médias qui favorisent des partis bien déterminés en matière notamment d'espaces temporels, particulièrement dans les chaînes de télécommunication officielles et lors d'émissions de débat électoral.

Par ailleurs, le Premier secrétaire du parti des forces populaires a clos son intervention en appelant l'ensemble de l'assistance à s'orienter vers les affaires locales et la réédification de l'organisation itihadié sur des fondements solides à même de s'introduire dans les prochaines échéances dans une démarche de détermination et de présence plus intenses et largement laborieuses.

Par ailleurs, le secrétaire provincial du parti à Larache, Mohamed Samadi, est intervenu au nom de la commission préparatoire en présentant un pronostic exhaustif de la situation de la ville de Larache qu'il a décrite comme «précaire» sur le plan économique et social en dépit des potentialités dont elle dispose soulignant les limites et le caractère insignifiant de l'investissement économique et industriel structurant...

D'autre part, il fut procédé à l'élection de Mohamed Samadi secrétaire provincial du parti à Larache.(...)

Rachid Meftah

الاتحاد الاشتراكي للقوات الشعبية  
+212 534 41 12 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100

المؤتمر الإقليمي  
للخوحيات

برئاسة الأستاذ:  
ادريس لشكر  
الأمين الأول  
للإتحاد الاشتراكي للقوات الشعبية

تحت شعار:  
"تخليق العمل السياسي  
مدخل أساسي لتنمية مجالية مندمجة"

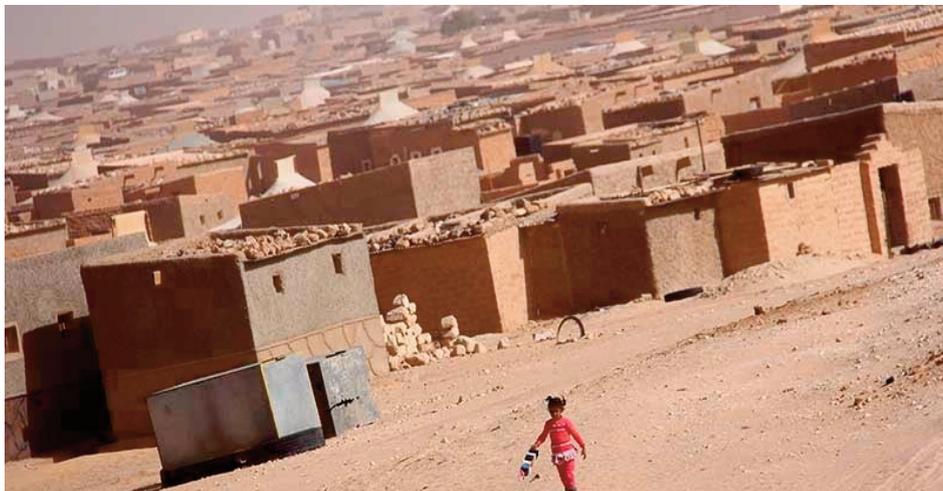
الخميس 18 شتنبر 2025 الساعة الخامسة مساء  
قاعة رياض شارع توفيق الحكيم- الخوحيات

Driss Lachguar préside le Congrès provincial USFP/Khémisset

Le Premier secrétaire, Driss Lachguar, présidera, ce jeudi à partir de 17 heures à la salle Riad, sise boulevard Taoufik El Hakim à Khémisset, les travaux du Congrès provincial USFP/Khémisset.

Le thème retenu pour ce Congrès est : «La moralisation de l'action politique, un prélude essentiel à un développement spatial intégré».

# Un rapport accablant dénonce la situation des femmes et des enfants dans les camps de Tindouf



La Fondation Altamirano, une ONG espagnole, a saisi le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme, à l'occasion de la 60e session du Conseil des droits de l'Homme, pour l'alerter sur de graves violations des droits des femmes et des enfants perpétrées dans les camps de Tindouf, en Algérie.

Dans un rapport accablant, basé sur des enquêtes de terrain, des témoignages et des analyses médicales, la Fondation dresse un tableau sombre : malnutrition généralisée, carences en soins de santé, exploitation, enrôlement militaire forcé de mineurs et violences sexuelles.

En matière de santé, le document révèle que plus de la moitié des jeunes enfants (âgés de 6 à 59 mois) souffrent d'anémie ou de malnutrition aiguë, avec des taux critiques de retard de croissance. Des médecins bénévoles en Espagne ont constaté des cas sévères de dénutrition et de pathologies non traitées, en raison

du manque d'infrastructures médicales dans les camps.

En dépit de l'aide humanitaire, le rapport dénonce des détournements massifs des aides et un manque de transparence dans la gestion des fonds, aggravant l'insécurité alimentaire et le manque de soins.

Le document lève aussi le voile sur l'endoctrinement militaire des enfants, utilisés dans des formations paramilitaires en violation des conventions internationales. Selon la même source, les filles sont particulièrement vulnérables aux violences sexuelles et à l'exploitation, sans aucune protection.

La Fondation dénonce le programme "Vacances en paix", censé offrir un répit aux enfants sahraouis en Europe, mais qui est instrumentalisé à des fins politiques et idéologiques. Des témoignages font état de manipulations, de chocs culturels graves, et même d'enlèvements ou de privation d'identité religieuse. De même, des familles d'accueil espa-

gnoles dénoncent l'opacité du programme et les pressions exercées pour les réduire au silence, mentionnant des cas d'enfants retenus de force ou instrumentalisés à leur retour dans les camps.

Par ailleurs, le rapport dénonce la répression systématique de toute voix dissidente. Des cas comme la disparition d'Ahmed Khalil (ancien responsable des droits humains) et les arrestations arbitraires d'activistes tels que Fadel Breika ou Salem Maalainine illustrent un climat de peur et d'impunité. Le document pointe également la persistance de pratiques tribales et esclavagistes, notamment envers les communautés d'origine servile.

Face à cette situation, la Fondation appelle à une enquête internationale indépendante et à des mécanismes stricts de contrôle de l'aide humanitaire. Elle exhorte la communauté internationale à agir urgemment pour garantir la protection des droits des enfants et des femmes dans ces camps.

## Mike Lawler : Le Maroc, un allié historique et partenaire fiable des Etats-Unis dans la région MENA

Le Maroc est un "allié historique" et un "partenaire fiable" des Etats-Unis en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, a affirmé le congressman américain Mike Lawler, en plaidant pour l'approfondissement de l'alliance exceptionnelle liant Rabat et Washington depuis 1777.

"Le Maroc est un partenaire fidèle et fiable, et il est essentiel d'approfondir cette alliance alors que nous sommes confrontés à des menaces non seulement au Moyen-Orient, mais aussi dans toute l'Afrique du Nord", a souligné M. Lawler dans un article d'opinion qu'il a signé sur les colonnes du quotidien américain Daily News, intitulé "Les alliances à l'étranger garantissent notre sécurité intérieure".

A cet égard, M. Lawler, qui préside la sous-commission Moyen-Orient et Afrique du Nord à la Chambre américaine des représentants, a mis en avant le rôle de premier plan du Royaume en matière de sécurité en Afrique.

Le Maroc joue "un rôle central" notamment à travers sa coopération militaire "forte" avec les États-Unis et la coopération sécuritaire avec les pays africains, a encore souligné le congressman US.

Revenant sur "l'amitié durable" liant le Maroc et les États-Unis, M. Lawler a rappelé la visite qu'il a effectuée dans le Royaume en août dernier à la tête d'une délégation bipartisane du Congrès américain, durant laquelle les membres de la délégation avaient réaffirmé la reconnaissance par les États-Unis d'Amérique de la souveraineté du Maroc sur son Sahara.

Les membres de la délégation avaient également mis en exergue les perspectives de coopération entre le Maroc et les États-Unis, à l'issue d'entretiens à Rabat avec le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita.



## Séminaire régional de la cybersécurité

# Appel à concilier innovation, protection de la vie privée et sécurité



Des experts participant à un panel tenu dans le cadre du Séminaire régional de la cybersécurité ont appelé, lundi à Rabat, à concilier protection de la vie privée, sécurité et innovation pour créer un avenir numérique qui protège les citoyens, renforce les économies et favorise l'innovation.

Lors de ce panel axé sur "La Souveraineté des données et la cybersécurité – un équilibre

entre vie privée, sécurité et innovation", les participants ont souligné que la souveraineté numérique ne signifie pas l'isolement, mais le pouvoir d'innover en toute confiance, par la garantie de l'équilibre entre protection de la vie privée, sécurité et innovation.

A cet égard, ils ont mis en avant l'importance de stimuler la croissance des entreprises grâce à la transformation numérique, en amé-

liorant l'expérience client, l'agilité et l'efficacité opérationnelle, favorisant l'innovation et maintenant un avantage concurrentiel sur le marché, tout en appelant à soutenir la prise de décision basée sur les données dans un environnement économique en constante évolution.

Par ailleurs, les intervenants ont indiqué que les données constituent le principal actif des entreprises, sauf qu'elles représentent aussi une cible privilégiée pour les cybercriminels, ce qui exige la mise en place de systèmes de protection des données robustes, intégrant à la fois des technologies de chiffrement avancées et des protocoles de sécurité.

L'intelligence artificielle (IA) se révèle être un levier stratégique pour renforcer la cyber-résilience, ont-ils ajouté, notant que les systèmes d'IA sont capables de détecter des anomalies en temps réel et d'analyser d'énormes volumes de données, permettant ainsi une réaction proactive face aux menaces.

Cependant, l'IA comporte aussi des risques, puisque les cybercriminels peuvent l'exploiter pour automatiser des attaques, comme les "phishing intelligents" ou les "deepfakes", rendant ainsi la cybersécurité encore plus complexe.

Il est donc essentiel d'intégrer une éthique

de l'IA dans les stratégies de cyber-défense, notamment en limitant l'utilisation de certaines technologies pouvant fragiliser la sécurité des systèmes, ont-ils estimé.

De même, les experts ont affirmé que la cyber-résilience ne se limite pas à la protection des infrastructures informatiques, mais englobe également l'optimisation de l'utilisation des données, l'intégration sécurisée de l'IA, et le respect des stratégies réglementaires, ajoutant que les organisations qui sauront combiner ces trois dimensions seront mieux armées pour résister aux menaces actuelles et futures, tout en développant une compétitivité renforcée dans un environnement numérique de plus en plus complexe.

Le Séminaire régional de la cybersécurité, initié sur Hautes Instructions Royales par la Direction générale de la sécurité des systèmes d'information (DGSSI) de l'Administration de la défense nationale, placé sous le thème "L'avenir de la cybersécurité : la souveraineté numérique pour un développement économique durable", est une occasion de débattre des enjeux de la cyber-résilience à l'ère des technologies émergentes, en présence de hauts responsables gouvernementaux, d'experts et d'acteurs des secteurs public et privé du Maroc, du monde arabe et de l'Afrique.

## Le Maroc porté à la présidence du Groupe des ambassadeurs francophones de Genève

Omar Zniber, ambassadeur représentant permanent du Maroc à Genève, vient d'être élu par acclamation président du Groupe des ambassadeurs francophones (GAF) de Genève pour la période 2025-2026.

Cette nouvelle présidence pour le Maroc témoigne de la confiance et du respect dont jouit le Maroc au sein de la Genève Internationale, se félicite-t-on, lundi, à la Mission permanente du Royaume auprès de l'Office des Nations unies et des autres Organisations internationales (OI) basées à Genève.

Le GAF revêt une importance particulière avec plus de 70 Etats membres provenant de plusieurs groupes régionaux et politiques.

À Genève, où siègent plus de 42 OI, le GAF joue un rôle important comme centre de coopération et d'échanges francophones, prononçant de nombreuses déclarations conjointes et mettant en œuvre des initiatives fédératrices. Cette coopération repose sur des valeurs universelles et sur des intérêts communs tels que la pluralité linguistique et culturelle, la démocratie, les droits de l'Homme et le développement durable.

En tant qu'acteur engagé du mul-



tilatéralisme, le Maroc a toujours été très actif au sein du Groupe de la Francophonie, proposant plusieurs initiatives, notamment des groupes de travail thématiques, afin de renforcer la valeur ajoutée du groupe au sein des principales organisations internationales à Genève.

Cette présidence du GAF sera l'occasion pour le Maroc d'impulser des agendas qui lui sont chers, à l'instar de l'agenda du développement durable ou encore du numérique avec l'avènement de nombreuses nouvelles technologies qui sont la nouvelle donne du monde actuel.

Le GAF a déjà entamé ses travaux, avec une première rencontre

présidée par l'ambassadeur du Maroc, un échange fructueux avec Mme Rebeca Grynspan, secrétaire générale de la Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (CNUCED) venue présenter les enjeux de la 16<sup>e</sup> Conférence de la CNUCED (CNUCED16) prévue du 20 au 23 octobre 2025 à Genève, et qui connaîtra la participation du Secrétaire général de l'ONU, António Guterres.

Mme Grynspan a également abordé la question de l'initiative UN80 relative à la réforme du système des Nations Unies, en soulignant la vision et la contribution de la CNUCED au sein de ce processus.

## Les Marocains toujours en tête des communautés d'étudiants étrangers en France

Les étudiants marocains forment toujours la première communauté étudiante en France avec plus de 42.000 personnes, excellant particulièrement en ingénierie et en mathématiques, selon les statistiques de Campus France.

L'agence française chargée de la promotion de l'enseignement supérieur révèle, dans un rapport, que 10% des étudiants étrangers sont marocains. Les talents marocains, souligne-t-elle, sont de plus en plus convoités à l'international, une excellence qui se reflète notamment dans leur présence remarquable aux concours des grandes écoles françaises.

La majorité des étudiants marocains choisissent les universités (56%), mais un nombre croissant s'oriente vers les écoles de commerce (19%) et les écoles d'ingénieurs (14%). Sur les cinq dernières années, la progression est particulièrement marquée pour les écoles de commerce (+65%) et les écoles d'ingénieurs (+18%).

Sur le même registre, les étudiants étrangers représentent près de 15% des effectifs étudiants dans l'Hexagone (445.000 personnes), sachant que des pays comme le Maroc, la Chine, l'Italie et le Sénégal demeurent les principaux pays d'origine.

Après un rebond post-pandémie de 6% en 2023, la Chine, troisième pays d'origine, enregistre à nouveau une baisse de ses effectifs de 3%, tandis que l'Italie et l'Espagne connaissent des progressions notables, supérieures à 35% sur 5 ans.

La mobilité depuis l'Europe affiche une progression notable de 5%, soutenue notamment par l'augmentation du nombre d'étudiants originaires d'Arménie, de Roumanie, de Turquie, d'Espagne et d'Ukraine.

Les universités accueillent toujours la majorité (63%) des étudiants étrangers, avec une hausse de +3% en un an, comparable à celle observée dans les écoles de commerce (15% des effectifs, +3%) et les écoles d'ingénieurs (8%, +4%). Sur cinq ans, ce sont les écoles de commerce qui connaissent la plus forte croissance (+52%).

À l'université, les étudiants internationaux se concentrent principalement sur les sciences fondamentales et la santé-médecine avec 43% des inscrits, les lettres, les langues et sciences humaines, et enfin l'économie-gestion.

## Lancement d'un programme de formation au profit des fonctionnaires de la DGAPR

La Délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion (DGAPR) et le Centre Moussalaha ont lancé, lundi au Centre national de formation des cadres de la DGAPR de Tiflet, un programme de formation au profit des fonctionnaires de la Délégation générale, sous le thème "La lutte contre l'extrémisme violent : stratégies de prévention, d'immunisation de la société et de sécurisation de l'espace carcéral".

Ce programme vise à développer les compétences des fonctionnaires en matière de détection et d'identification des différents aspects de l'extrémisme violent à travers l'adoption des meilleures pratiques en la matière, indique un communiqué du Centre Moussalaha.

Il s'agit également d'immuniser le personnel des établissements pénitentiaires en mettant à leur disposition les outils et techniques nécessaires pour se prémunir contre l'idéologie extrémiste et renforcer leurs capacités dans les domaines de la lutte contre l'extrémisme violent et des droits de l'Homme.

Ce programme, encadré par des experts et des professeurs spécialisés dans ce do-

main, bénéficiera à 180 fonctionnaires travaillant en contact direct avec des détenus impliqués dans des affaires d'extrémisme et de terrorisme, répartis sur 6 sessions, à raison de 30 fonctionnaires par session d'une durée de 3 jours.

Lors de chaque session, un groupe de fonctionnaires sera sélectionné pour suivre une session spécialisée dans la formation des formateurs afin qu'ils puissent former leurs homologues au sein des différents établissements pénitentiaires.

Les cadres du centre se chargeront de les accompagner et de mettre à jour leurs compétences afin de leur permettre d'accomplir leurs missions de formation dans les meilleures conditions, note la même source.

La mise en œuvre de ce programme intervient en harmonie avec les axes stratégiques du Centre, notamment celui relatif aux programmes de lutte contre l'extrémisme violent au sein des établissements pénitentiaires, tel qu'approuvé par le Conseil d'orientation du Centre Moussalaha, conclut le communiqué.



### APPEL À PARTICIPATION

CONCOURS ARCHITECTURAL POUR LA CONCEPTION ET LA RÉALISATION DU SIÈGE DU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DE MARRAKECH-SAFI

Le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Marrakech-Safi lance un appel à candidatures pour la conception et la réalisation de son futur siège régional, à implanter au cœur de la ville de Marrakech. Ce concours national, vise à faire émerger un projet emblématique, à la hauteur de la profession et des architectes qui la font vivre au quotidien. Il s'adresse à toutes les générations d'architectes, jeunes talents comme agences confirmées, désireuses de porter une vision forte et engagée de leur propre institution.

#### CONTEXTE ET ENJEUX DU PROJET

Ce concours offre une occasion unique de concevoir le bâtiment qui incarnera la vocation, les valeurs et l'ambition de l'Ordre : un lieu ouvert, fédérateur, représentatif, inscrit dans une ville en pleine mutation et un Maroc en plein mouvement.

Le futur siège devra s'ancre dans le tissu vivant du quartier de l'Agdal, zone à la fois touristique et stratégique en plein essor, tout en dialoguant avec les paysages et l'identité urbaine singulière de Marrakech. Le futur siège devra être un signal fort de la profession, un espace inspirant, fluide, durable, soucieux des usages comme du territoire.

#### OBJET DU CONCOURS

Le présent concours a pour objet la désignation d'un architecte ou groupement d'architectes chargé de la **conception et du suivi de la réalisation du nouveau Siège du Conseil régional de l'Ordre des Architectes de Marrakech-Safi**. Le programme prévisionnel comprend notamment :

- Des espaces administratifs et de travail collaboratif
- Une salle polyvalente
- Des espaces de réception, d'accueil et d'exposition
- Un centre de ressources (bibliothèque / médiathèque)
- Des espaces extérieurs accessibles et aménagés

Le projet devra répondre aux ambitions architecturales et environnementales du maître d'ouvrage et proposer des solutions flexibles et évolutives, adaptées aux usages futurs du bâtiment.

#### MODALITÉS DE PARTICIPATION ET TÉLÉCHARGEMENT DU RÈGLEMENT

Les architectes intéressés par ce concours sont invités à demander le règlement complet à l'adresse suivante : [concours@croams.ma](mailto:concours@croams.ma)  
Ce document précise les conditions de participation et le calendrier. Les offres techniques devront être transmises au plus tard le **lundi 03 novembre 2025** selon les modalités indiquées dans le règlement.  
Pour plus d'infos, contactez : +212 661 81 63 22

Quatrième édition de l'initiative "Arab Youth Pioneers" à Abou Dhabi

# La Marocaine Boutaina Boujerda parmi les retenues



La Marocaine Boutaina Boujerda figure parmi les retenues de la 4<sup>ème</sup> édition «Arab Youth Pioneers», une initiative qui se poursuit jusqu'au 19 septembre à Abou Dhabi et met en avant les jeunes talents arabes dans divers domaines.

Inventrice d'une voiture fonctionnant à l'eau, la jeune Marocaine s'est illustrée dans le parcours «Industries et innovation», aux côtés des Emiratis Ali Hamid Al Lughani, lauréat de plus

de 90 prix en intelligence artificielle et robotique, Abdullah Abou Obaid, fondateur de VIAI Technologies et Khaled AlShaloubi, concepteur de robots de sauvetage et de dispositifs de sécurité avancés, ainsi que de l'Égyptien Omar Mohamed Ghanem, créateur de la plateforme de jeux GAM3S.GG.

Outre «Industries et innovation», l'initiative comprend neuf autres thèmes, à savoir: "Service communautaire", "Recherche scientifique", "Espace et technologies", "Médecine et sciences de la

santé", "Durabilité et environnement", "Entrepreneuriat", "Education", "Ingénierie", ainsi que "Médias et citoyenneté numérique". Au total, 40 jeunes représentant 13 pays arabes prennent part à cette édition.

Organisée par le Centre de la jeunesse arabe, en partenariat avec le Conseil des jeunes entrepreneurs d'Abou Dhabi, et en collaboration avec l'Académie Anwar Gargash de diplomatie et la Fondation Emirates, cette initiative vise à renforcer la présence des jeunes leaders arabes sur la scène mondiale, à favoriser les liens avec les investisseurs et décideurs, et à offrir davantage d'opportunités de financement et de développement des projets innovants.

Cette initiative constitue "une plateforme exceptionnelle pour transformer les idées des jeunes en réalisations à fort impact, au service du progrès des sociétés arabes", a souligné le ministre d'Etat chargé de la Jeunesse des Emirats arabes unis et vice-président du Centre de la jeunesse arabe, Sultan Al Neyadi, lors de l'ouverture de cette 4<sup>ème</sup> édition, ajoutant que l'autonomisation de la jeunesse et l'investissement dans son potentiel représentent l'investissement le plus précieux pour l'avenir de la région.

## Arrestation de 4 membres présumés d'un réseau d'escroquerie ciblant des candidats à l'immigration

Les éléments de la Brigade régionale de la police judiciaire de Fès, en étroite coordination avec les services de la Direction générale de la surveillance du territoire (DGST), ont procédé, samedi, à l'arrestation de quatre personnes soupçonnées de faire partie d'un réseau criminel d'escroquerie ciblant des candidats à l'immigration.

Selon les premiers éléments de l'enquête, le procédé adopté par les personnes interpellées, à savoir la propriété d'une société d'intermédiation en matière d'emploi, un notaire et deux intermédiaires, consistait à attirer les victimes avec de faux contrats de travail à l'étranger, fournis par l'agence gérée par la principale suspecte, en contrepartie de sommes d'argent allant jusqu'à 50.000 dirhams, a indiqué une source sécuritaire, ajoutant que ces contrats de travail fictifs étaient signés sous la supervision du notaire arrêté.

Les opérations sécuritaires simultanées ont permis d'appréhender les mis en cause dans les villes de Fès, Meknès, Sefrou et Imouzzer, tandis que les perquisitions ont permis de saisir des copies de contrats de travail fictifs, des bordereaux de virements bancaires provenant vraisemblablement des victimes, qui se comptent par dizaines, outre des pièces d'identité, des passeports, du matériel informatique et des cachets utilisés dans cette activité criminelle, précise-t-on.

Les prévenus ont été placés en garde à vue à la disposition de l'enquête judiciaire menée sous la supervision du parquet compétent, en vue d'élucider les circonstances de cette affaire et de déterminer tous les actes criminels qui leur sont imputés, souligne la même source.

## Le Telegraph britannique vante le charme immuable de Tanger

Le quotidien britannique The Daily Telegraph a mis en lumière les atouts de Tanger, dressant le portrait d'une ville transformée qui continue de captiver artistes, voyageurs et écrivains. Si sa population est passée de 400.000 habitants dans les années 70 à plus de 1,3 million aujourd'hui avec des quartiers modernes, la ville a su conserver son allure pittoresque, écrit le journal.

L'ancienne médina de Tanger se déploie toujours dans un dédale d'impasses, de ruelles étroites et d'escaliers improbables, descendant de la kasbah jusqu'au détroit de Gibraltar, relève le quotidien. La ville du détroit fut et demeure une source d'inspiration pour les écrivains et les artistes, souligne la publication. L'Américain Paul Bowles, auteur d'Un thé au Sahara, s'y est installé en 1947 et y a vécu jusqu'à sa mort en 1999, décrivant la cité comme "une ville de rêves...

au climat à la fois langoureux et dangereux", ajoute le Telegraph.

Le journal souligne également l'influence de Christopher Gibbs, esthète et antiquaire britannique, figure des sixties londoniennes, qui s'est établi en 2006 à Tanger et a contribué à la préservation de l'Eglise anglicane Saint Andrew de la ville. Construite en 1894 sur un terrain offert par le sultan Hassan Ier à la reine Victoria, cette église au style mauresque possède un clocher inspiré des minarets et une inscription en arabe au-dessus du chœur. Le cimetière attenant abrite les tombes de plusieurs figures britanniques ayant élu domicile à Tanger, y compris celle du journaliste Walter Burton Harris, dont la villa de Malabata est devenue aujourd'hui, après d'impressionnants travaux de rénovation, le musée Villa Harris, qui rassemble une importante collection de peintures européennes et marocaines des



XVIII<sup>e</sup>, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.

Le quotidien évoque aussi David Herbert, fils du 15<sup>e</sup> comte de Pembroke, dont la résidence à Tanger, dès 1933, est devenue un point de rencontre emblématique et animé pour la communauté britannique expatriée. Le journal met également en avant la métamorphose de Tanger, une ville qui sé-

duit par sa propreté. L'atmosphère y est désormais "plus détendue", tout en conservant le mystère et le charme qui font depuis toujours la renommée de la cité. "Tanger a les manières les plus étranges de déployer sa magie", conclut The Daily Telegraph, affirmant que la "ville des rêves" garde intacte son aura, entre tradition et modernité.



*Israël persiste dans ses crimes contre les Palestiniens*

## Offensive terrestre majeure à Gaza-ville

*Tel Aviv accusé de génocide par l'ONU*



L'armée israélienne a annoncé le lancement mardi avant l'aube de son offensive terrestre majeure à Gaza-ville, après le soutien "indéfectible" affiché par l'allié américain pour éliminer le mouvement islamiste palestinien Hamas.

A Genève, une commission d'enquête internationale indépendante de l'ONU a accusé Israël de commettre un génocide à Gaza avec l'intention de "détruire" les Palestiniens, mettant en cause le Premier ministre Benjamin Netanyahu et d'autres responsables israéliens. Israël a rejeté un "rapport biaisé et mensonger".

L'annonce de l'assaut à Gaza-ville a été faite juste après le départ d'Israël du secrétaire d'Etat Marco Rubio.

L'offensive menée en représailles par Israël a dévasté le territoire palestinien assiégé et affamé et fait des dizaines de milliers de morts. Mardi, la Défense civile a fait état de 31 morts à

travers le territoire dont plusieurs à Gaza-ville.

Les troupes israéliennes avancent "vers le centre" de Gaza-ville et ont "étendu les activités terrestres dans ce principal bastion du Hamas", a dit un responsable militaire. "La phase principale de l'offensive a commencé pendant la nuit (...)", a-t-il dit en estimant à "2.000 à 3.000" le nombre de combattants du Hamas opérant dans l'agglomération dont l'armée veut prendre le contrôle.

"On peut entendre leurs cris", a déclaré un habitant, Ahmed Ghazal, en allusion "aux nombreuses personnes emprisonnées sous les décombres de maisons rasées par les bombardements massifs et incessants sur Gaza-ville".

"Nous avons retiré des enfants déshabillés", a dit un autre, Abou Abd Zaout, alors que des Palestiniens fouillent les décombres à la recherche d'éventuels survivants.

### "Gaza brûle"

Depuis des semaines, les habitants de Gaza-ville et ses environs, estimés à un million par l'ONU, fuient en grand nombre en direction du sud.

Compte tenu des restrictions imposées aux médias à Gaza et des difficultés d'accès sur le terrain, l'AFP n'est pas en mesure de vérifier de manière indépendante les informations des différents parties.

"Les Israéliens ont commencé à mener des opérations là-bas (Gaza-ville). Nous pensons que nous avons une petite fenêtre pour qu'un accord (de cessez-le-feu) puisse être conclu" avec le Hamas, a dit M. Rubio, en évoquant "probablement quelques jours et peut-être quelques semaines".

Il s'exprimait avant son départ d'Israël, où il a promis lundi le "soutien indéfectible" de son pays à Israël pour éliminer le Hamas.

M. Rubio a déclaré que les Etats-Unis préféreraient une solution diplomatique au conflit qui verrait une démilitarisation du Hamas, avant d'ajouter: "Parfois, lorsqu'on traite avec un groupe comme le Hamas, ce n'est pas possible, mais nous espérons que cela puisse arriver".

### Les familles d'otages "terrifiées"

Le Forum des familles des otages a déclaré dans un communiqué que celles-ci étaient "terrifiées" pour leurs proches

après l'intensification des frappes à Gaza. Netanyahu "fait tout pour qu'il n'y ait pas d'accord et pour ne pas les ramener", a-t-il dit après une rencontre de familles d'otages avec M. Rubio la veille.

L'offensive à Gaza-ville provoquera "plus de destructions, plus de morts", a déploré l'Union européenne.

Le déplacement de M. Rubio dans la région est intervenu après une attaque israélienne inédite le 9 septembre à Doha contre des chefs du Hamas qui ont survécu selon le mouvement.

Avant son départ de Doha, il a exprimé à l'émir Tamim ben Hamad Al-Thani le soutien américain et l'a exhorté à poursuivre son rôle de médiateur entre Israël et le Hamas.

Le président américain Donald Trump, qui a critiqué cette attaque, a assuré lundi qu'Israël "ne frappera (plus) au Qatar", un allié des Etats-Unis.

L'attaque du 7-October a entraîné la mort de 1.219 personnes côté israélien, en majorité des civils, selon un décompte de l'AFP basé sur des données officielles. Sur les 251 personnes enlevées ce jour-là, 47 sont encore retenues à Gaza, dont 25 décédées selon l'armée israélienne.

Les représailles israéliennes ont fait au moins 64.905 morts dans la bande de Gaza, selon le ministère de la Santé du territoire palestinien.

L'ONU y a déclaré la famine.

## Condoléances



Très affectées par le décès de leur cher et regretté Rachid Essamari survenu le vendredi 12 septembre, les familles Essamari, El Hairy, Bendaoud et alliées remercient toutes les personnes qui se sont associées à leur deuil par leur présence, leurs appels ou leurs messages de compassion.

Que Dieu ait le défunt en Sa Sainte Miséricorde.

## Le chef des droits de l'Homme de l'ONU exige la fin du "carnage"

Le Haut-commissaire aux droits de l'Homme de l'ONU a condamné mardi l'offensive terrestre lancée par Israël sur Gaza-ville et exigé la fin du "carnage", pointant des "preuves grandissantes" d'un "génocide".

"Le monde entier crie pour la paix. Les Palestiniens, les Israéliens crient pour la paix. Tout le monde veut que ça s'arrête, et ce qu'on voit, c'est une escalade continue qui est totalement et parfaitement inacceptable", a déclaré Volker Türk à l'AFP et Reuters. "C'est absolument clair que ce carnage doit cesser", a-t-il ajouté.

## Crédit bancaire *Un encours de 1.166,4 MMDH à fin juillet*

L'encours du crédit bancaire s'est établi à 1.166,4 milliards de dirhams (MMDH) au terme des sept premiers mois de 2025, en hausse de 4,9% par rapport à la même période un an auparavant, selon Bank Al-Maghrib (BAM).

L'évolution de cet encours couvre une augmentation, en glissement annuel, du crédit bancaire pour les agents non financiers (+3,4%) et les agents financiers (+13,1%), précise BAM dans son récent tableau de bord "Crédits-Dépôts bancaires".

Les concours aux entreprises non financières privées ont marqué une progression annuelle de 1,2%. Cette évolution résulte essentiellement de la hausse de 13,9% des crédits à l'équipement et de 6,3% des prêts à la promotion immobilière.

En revanche, les facilités de trésorerie ont enregistré un repli de 8,2%.

Par ailleurs, BAM rappelle que l'enquête sur les conditions d'octroi de crédit au titre de T1-2025 a révélé que les critères d'octroi auraient été durcis pour les crédits de trésorerie et ceux à la promotion immobilière et maintenu inchangés pour les prêts à l'équipement, rapporte la MAP.

Par taille d'entreprise, ils auraient été assouplis pour les grandes entreprises et durcis pour les très petites, petites et moyennes entreprises (TPME).

Pour ce qui est de la demande, les banques déclarent une hausse pour tous les objets de crédit. Cette demande aurait augmenté pour les grandes entreprises (GE) et stagné pour les TPME.

La Banque centrale rappelle aussi que son enquête de conjoncture a indiqué que l'accès au financement bancaire, au T2-2025, a été jugé "normal" par 80% des industriels et "difficile" par 16% d'entre eux. En outre, le coût du crédit aurait été en stagnation selon 74% des entreprises et en hausse selon 19%.

Au T2-2025, les taux appliqués aux nouveaux crédits se sont repliés, d'un trimestre à l'autre, de 26 points de base (pbs) à 4,91%. Ils se sont établis à 4,67% pour les GE et à 5,43% pour les TPME.

Quant aux crédits accordés aux ménages, ils ont enregistré une hausse annuelle de 2,9%, en lien principalement avec l'augmentation de 2,9% des prêts à l'habitat et de 3,9% des crédits à la consommation.

## Saison estivale 2025 réussie pour l'ONCF avec plus de 14 millions de passagers



L'Office national des chemins de fer (ONCF) annonce avoir transporté plus de 14 millions de voyageurs au cours de la saison estivale 2025, confirmant le succès de cette période.

"Au terme d'une saison estivale caractérisée par une intense mobilité entre les différentes destinations, l'ONCF a accompagné les voyages de plus de 14 millions de passagers, mettant en avant le statut du train comme mode de transport privilégié", indique l'Office dans un communiqué.

Cette performance d'exception revient au renforcement substantiel de l'offre, caractérisé par la mise en service de trains supplémentaires et l'accroissement des capacités sur les axes les plus sollicités, explique la même source.

Elle résulte également de la mobilisation des dispositifs techniques et commerciaux, ainsi que de l'engagement constant des équipes en gares, à bord des trains et dans les centres de maintenance. L'ensemble de ces efforts a permis de conjuguer fluidité, confort, qualité de service et sécurité dans un contexte de forte demande, rapporte la MAP.

### Une nouvelle offre de transport

L'ONCF annonce également le déploiement, depuis lundi 15, d'une nouvelle offre intégrée, destinée à accompagner la rentrée post-estivale et conçue pour répondre aux attentes de l'ensemble de ses clients.

Cette offre tient compte des aménagements provisoires liés aux travaux du projet de la Ligne à grande vitesse (LGV) Kénitra-Marrakech, précise l'Office dans un communiqué, notant que ces aménagements sont nécessaires pour s'adapter aux travaux des grands chantiers d'infrastructure.

Conçus pour préserver l'offre habituelle et la régularité des trains, ils portent sur l'allongement du temps de parcours de certains trains, de la fermeture de la gare de Mers Sultan ainsi que d'un changement au niveau des horaires de départ sur certaines lignes, fait savoir la même source.

En parallèle, ce nouveau plan de transport sera l'occasion d'introduire plusieurs nouveautés et améliorations

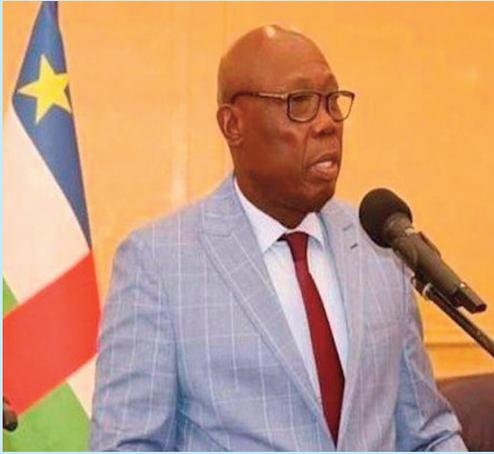
sur les gammes des Trains navette rapides (TNR) et des trains Al Atlas.

Dans le détail, l'Office prévoit la mise en service d'une nouvelle liaison directe Safi - Casa Voyageurs avec un départ à 7h00 de Safi et un retour à 17h05 de Casablanca et le renforcement de l'axe Taza - Fès grâce à l'ajout de deux trains, avec un départ matinal de Taza à 6h20 et un retour à 18h20 de Fès.

Il s'agit aussi de la modernisation de la gare de Taza offrant de meilleures conditions d'accueil et de service et assurant la continuité vers Al Hoceima via des autocars Supratours, la programmation de deux TNR supplémentaires sur l'axe El Jadida - Casa Port autour de 19h00 ainsi que la mise en place de nouveaux arrêts dans les gares de proximité sur l'axe Casa - Rabat.

À travers ces évolutions, l'Office réaffirme son engagement à rapprocher les régions, à faciliter la mobilité de ses clients et à offrir une expérience de voyage toujours plus fluide, plus fiable et répondant au mieux aux attentes des usagers.

## La République centrafricaine mobilise 9 milliards USD pour son Plan national de développement 2024-2028



La République centrafricaine a réussi à mobiliser un montant total de 9 milliards de dollars d'engagements lors de la table ronde d'investissement organisée à Casablanca pour le financement de son Plan national de développement (PND) 2024-2028, a annoncé lundi le Premier ministre centrafricain, Félix Moloua. Dans une allocution lors de la séance de clôture de cet événement de deux jours, M. Moloua a salué les contributions significatives de plusieurs partenaires internationaux, multilatéraux, régionaux, bilatéraux et pri-

vés, pour accompagner la mise en œuvre du PND de son pays.

De son côté, le ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération internationale de la RCA, Richard Filakota, a fait savoir que cette table ronde d'investissement a réuni plus de 500 participants, parmi lesquels des bailleurs de fonds, des investisseurs institutionnels et des personnalités venus d'Europe, des Etats-Unis, du Moyen-Orient, d'Asie et d'Afrique, rapporte la MAP.

Cette table ronde, organisée en partenariat avec le

Royaume du Maroc, s'est déroulée dans un esprit de dialogue et de partenariat, placée sous le signe "Donner et recevoir", et a permis à la République centrafricaine de franchir une étape majeure dans la mise en œuvre de son PND 2024-2028, s'est-il félicité lors d'un point de presse.

Ainsi, la réussite de cette table ronde à Casablanca vient illustrer de manière concrète la vision prônée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI en faveur d'une coopération solidaire et agissante au service de l'émergence durable du continent africain.

## TTW : Le Maroc s'impose comme l'une des principales destinations touristiques mondiales

Le Maroc s'impose comme l'une des principales destinations touristiques au monde, à la faveur de son riche patrimoine culturel, ses paysages époustouflants et ses villes dynamiques, écrit le magazine spécialisé Travel and Tour World (TTW) basé aux Etats-Unis.

Dans un article consacré à la destination Maroc, le magazine met en avant les principaux atouts touristiques du Royaume et sa position géographique stratégique entre l'Afrique et l'Europe, en soulignant l'"essor remarquable" que connaît aujourd'hui l'industrie touristique marocaine.

L'ensemble de ces attraits fait du Royaume "une destination de rêve" pour les voyageurs désirant s'immerger dans une expérience touristique "unique", relève la publication spécialisée dans les voyages, le tourisme et l'hôtellerie, ajoutant que l'héritage architectural du pays témoigne d'une histoire riche et d'une culture plurielle.

Fort d'une réputation grandissante en termes d'hospitalité de classe mondiale, d'infrastructures modernes et d'offres touristiques variées, le Maroc continue de séduire les voyageurs en quête d'authenticité et de divertissement, fait encore constater le magazine.

Au niveau continental, poursuit TTW, le Maroc s'est imposé comme "la destination touristique phare" de l'Afrique, rappelant qu'à fin août 2025, le Royaume a accueilli 13,5 millions de

visiteurs, soit une augmentation "spectaculaire" de 15% par rapport à la même période en 2024, rapporte la MAP.

"Cette forte augmentation témoigne de l'attrait croissant du Maroc en tant que destination de choix pour les voyageurs du monde entier", souligne la publication, notant que le Royaume offre un "mélange parfait" d'aventure, de culture et de tourisme de luxe, qui laisse chez le visiteur un "souvenir inoubliable".

Au cœur de cet essor touristique que connaît le Maroc, la ville de Marrakech incarne parfaitement la beauté intemporelle et la culture dynamique du pays, fait valoir le magazine qui met en avant la proximité de la ville ocre avec l'Europe, qui la rend très prisée des touristes du Vieux Continent.

"A seulement 3 heures et 40 minutes de vol de Londres, Marrakech reste un choix accessible et pratique pour ceux qui souhaitent s'évader le temps d'un week-end ou de vacances plus longues", fait remarquer le magazine.

Et de conclure qu'avec le développement accéléré que connaît le secteur touristique marocain, la place du Royaume en tant que "destination touristique de premier plan ne peut que se renforcer".

ROYAUME DU MAROC  
Le Chef du Gouvernement  
**anrt**  
agence nationale de réglementation  
des télécommunications  
الوكالة الوطنية لتنظيم  
الاتصالات  
MARRAKESH | 2025 | 07-07-2025

### AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°AO-07-2025

Le 07 Octobre 2025 à 10h00 Il sera procédé, dans les bureaux de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications, sise à Centre d'Affaires, Bd Ar-Riad, Hay Ryad - B.P 2939 -Rabat 10 100- à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national à majoration n°AO-07-2025 du 15 Septembre 2025 pour :

#### La gestion de la sûreté des locaux relevant de l'ANRT.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma))<sup>1</sup>

L'estimation des coûts des prestations établie par l'ANRT est fixée, par an, à la somme de : **Deux Millions Trois Cent Quarante Mille Sept Cent Vingt Dirhams Toutes Taxes Comprises (2.340.720,00 DH TTC)**.

#### Il n'est pas prévu de cautionnement provisoire.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).<sup>1</sup>

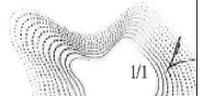
La documentation technique exigée par le dossier d'appel d'offres<sup>2</sup> doit être déposée dans le bureau de la Division des Achats et de la Logistique de l'ANRT, sise Centre d'Affaires, Bd Ar - Riad, Hay Ryad -B.P. 2939 - Rabat 10 100 -, au plus tard le 06 Octobre 2025 à 15h00 ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux le 01 Octobre 2025 à 10h00.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de consultation.

<sup>1</sup> Sous réserve de l'application des dispositions ci l'arrêté pris pour l'application de l'article 135 du décret n° 2-22-431 du 8 mars 2023 relatif aux marchés publics.  
<sup>2</sup> Article 6 du Règlement de la Consultation.

Centre d'affaires, Bd. Ar-Riad, Hay Riad  
B.P.: 2939, Rabat 10.100  
Téléphone : +212 (0) 5 37 7 84 00  
Télécopie : +212 (0) 5 37 20 38 62  
[www.anrt.ma](http://www.anrt.ma)



1/1

N°336 /PC

# Art & culture "Mora Youchkad" remporte le Grand Prix du Festival des Journées du cinéma d'Ouezzane

Le film "Mora Youchkad" (Mora est arrivé) du réalisateur Khalid Zairi a remporté le Grand Prix de la deuxième édition du Festival des Journées du cinéma d'Ouezzane, qui a pris fin dimanche soir.

Le jury, composé des artistes Kholoud Bettioui, Salima Benmoumen et Fatima Lejbibia, ainsi que des critiques Ahmed Sijilmassi et Abdelkrim Wakrim, a salué "l'harmonie des éléments d'expression cinématographique" du film, ainsi que "la capacité de son réalisateur à transmettre les émotions humaines avec une beauté et une poésie certaines".

Le prix de la mise en scène est revenu à Rabii El Jawhari pour son film "Siga", tandis qu'Abdelhaï Laraki a décroché le prix du scénario pour son film "55".

Le prix de la meilleure interprétation féminine a été attribué ex aequo à Meryem Zaïmi pour son rôle dans "Fatema, la sultane inoubliable" de Mohamed Abderrahman Tazi, et à Oumaïma Barid pour sa performance dans "55".

Le prix de la meilleure interprétation masculine a, quant à lui, été décerné au grand acteur Hamid Zoughi pour son rôle dans "Coup de Tampon" de Rachid El Ouali, avec une mention spéciale pour Boujemaa Jebii dans "Histoire de fidélité" d'Ali Tahiri.

S'exprimant lors de la cérémonie de clôture, le directeur du festival, Mohamed Fahd El Bach, a souligné que cet événement constitue un espace de dialogue cinématographique entre professionnels, critiques et grand public, dans une ville riche d'histoire, de spiritualité, d'art et de créativité.



Il a noté que cette édition marque une étape importante dans le développement de ce jeune festival, qui contribue à ancrer une véritable culture cinématographique, à éclairer les esprits et à ouvrir des horizons aux jeunes talents.

Placée sous le thème "Cinéma et histoire", cette manifestation, organisée par le Forum des jeunes marocains pour le troisième millénaire (FJM3M) du 12 au 14 septembre, a rendu hommage à plusieurs figures emblématiques du cinéma marocain. Neuf longs métrages y ont été projetés, dont six en compétition officielle.

Le programme a été ponctué également par une master class intitulée "Du cinéma d'auteur aux thématiques sérieuses, au cinéma de divertissement et de comédie", un atelier consacré à l'écriture de l'Histoire du cinéma, ainsi qu'un colloque intellectuel en lien avec le thème de cette édition.

En marge des projections, plusieurs ouvrages ont été présentés et signés, parmi lesquels "Nouvelles expériences cinématographiques féminines : lectures dans des films marocains", "La filmographie marocaine" et "Ethnographie de la broderie d'Ouezzane".

Lors de cet événement, des artistes et des diplomates ont effectué des visites aux centres d'assistance sociale, ainsi qu'aux sites archéologiques et naturels de la ville.

Lors de cet événement, des artistes et des diplomates ont effectué des visites aux centres d'assistance sociale, ainsi qu'aux sites archéologiques et naturels de la ville.

## Lancement de la 23<sup>ème</sup> édition du Grand prix national de la presse

Le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication a annoncé, lundi, le lancement de la 23<sup>ème</sup> édition du Grand Prix national de la presse (GPNP) au titre de l'année 2025.

Organisé chaque année à l'occasion de la Journée nationale de l'information, ce prix a pour objectif de rendre hommage aux compétences médiatiques marocaines dans les différents genres journalistiques.

Ce prix national porte sur plusieurs catégories, à savoir le prix de la télévision, le prix de la radio, le prix de la presse écrite, le prix de la presse électronique, le prix de l'agence de presse, le prix de la presse régionale, le prix de la production journalistique sur la culture et l'espace sahraoui hassani, le prix de la photographie, le prix du journalisme d'investigation et le prix de la caricature, indique un communiqué du ministère.

Figurent également un prix honorifique en hommage à une personnalité nationale ayant contribué de manière exceptionnelle à l'évolution du paysage médiatique national et à la consécration

des nobles principes de la profession, ainsi qu'un autre prix honorifique décerné aux journalistes marocains travaillant dans des organes de presse étrangers, au Maroc ou à l'étranger, ajoute la même source.

Le candidat doit être de nationalité marocaine, exerçant la profession pendant au moins trois ans dans l'un des établissements médiatiques nationaux ou régionaux et être titulaire de la carte de presse au titre de l'année en cours.

Il ne doit pas être membre ni du comité d'organisation ni du jury du Prix, de même qu'il ne doit pas être lauréat de ce prix au cours des trois dernières éditions, ajoute le ministère, faisant savoir que les candidats peuvent présenter leur candidature à titre individuel ou collectif dans le cadre d'une équipe de travail.

La candidature ne doit porter que sur une seule œuvre pour chaque catégorie de prix, à l'exception du prix de la photographie pour lequel les candidats peu-

vent présenter jusqu'à dix œuvres maximum.

En plus, chaque établissement médiatique peut proposer la candidature d'un journaliste ou d'une équipe exerçant dans l'établissement, souligne-t-on.

Les œuvres en lice doivent être présentées telles que publiées ou diffusées dans l'un des médias nationaux ou régionaux au cours de la période s'étendant du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025, poursuit la même source, notant qu'il est, par ailleurs, obligatoire pour les organes de la presse électronique de garder les œuvres en lice, au niveau de leurs sites web, jusqu'à l'annonce des lauréats.

Les œuvres doivent être déposées, en cinq exemplaires, au secrétariat du Comité d'organisation du GPNP au siège du département de la Communication, sis avenue Allal El Fassi, Al Irfane, Rabat, ou envoyées via l'adresse électronique "gnp21@gmail.com", accompagnées du formulaire de candidature au Prix, téléchargeable via le site électronique "www.mjcc.gov.ma" et ce, du 15 septembre au 10 octobre 2025, ajoute le communiqué.



## Ernest Urtegasun : L'Espagne devrait boycotter l'Eurovision si Israël y participe

Le ministre de la Culture espagnol Ernest Urtegasun a estimé lundi que l'Espagne ne devrait pas participer à la prochaine édition du concours Eurovision de la chanson si Israël y prenait part, un boycott déjà prôné par d'autres pays.

"Nous devons faire en sorte qu'Israël ne participe pas à la prochaine édition de l'Eurovision" et "si nous (n'y) parvenons pas, l'Espagne ne doit pas prendre part" au concours, a déclaré Ernest Urtegasun lors d'une interview sur la radio publique, une position déjà adoptée par "l'Irlande, la Slovaquie, l'Islande et les Pays-Bas", a-t-il rappelé.

La décision reviendra à la radio et à la télévision publiques nationales, a-t-il souligné.

Lors de l'Assemblée générale de l'Union européenne de radio-télévision (UER) en juillet, plusieurs pays avaient exprimé des préoccupations concernant la participation d'Israël à l'édition qui doit se tenir à Vienne en 2026, et l'UER les a autorisés à se retirer du concours jusqu'à la mi-décembre, sans pénalités financières.

En mai déjà, le Premier ministre socialiste Pedro Sánchez avait affirmé qu'Israël devrait être exclu de l'Eurovision, le plus grand télé-crochet du monde, par "solidarité" avec le "peuple de Palestine qui (vit) l'absurdité de la guerre et des bombardements".

L'Espagne, qui a reconnu l'Etat de



Palestine le 28 mai 2024 avec l'Irlande et la Norvège, s'est imposée ces derniers mois comme l'une des voix les plus critiques de l'UE à l'égard du gouvernement de Benjamin Netanyahu, et fait figure de soutien historique de la cause palestinienne.

Lors de la dernière édition de l'Eurovision, la télévision publique espagnole a défié l'organisme responsable de l'organisation du concours, qui l'avait sommée de cesser ses références à l'offensive à Gaza sous menace de sanctions, en diffusant un message de soutien aux Palestiniens avant sa retransmission de l'événement.

"S'agissant des droits de l'Homme, le silence n'est pas une option. Paix et justice pour la Palestine", avait écrit en blanc sur fond noir le groupe de radio et télévision RIVE, dans un message en espagnol et en anglais, quelques secondes avant le début officiel du concours de chansons. Dimanche, le Premier ministre a fait part de son "admiration" pour les manifestations propalestiniennes qui ont perturbé le Tour d'Espagne cycliste et obligé à écarter la course, dont la dernière étape a été interrompue après l'envahissement du parcours par des milliers de manifestants dans le centre de Madrid.

## Bouillon de culture

### Spéctacle

L'Institut Cervantès de Tétouan accueille, le 14 octobre, un spectacle de guitare flamenca intitulé "Devenir", offrant une sélection riche et éclectique d'œuvres allant de la tradition pré-flamenca aux créations contemporaines de flamenca. Au programme figurent notamment la Soleá de Julián Arcas, reliant la guitare classique au flamenca naissant de la fin du XIXe siècle, ainsi que des compositions récentes de Hurtado. Le public pourra également redécouvrir des pièces emblématiques de grands maîtres de la guitare flamenca, tels que Manuel de Falla, Isaac Albéniz et Francisco Tárrega.

Le tout sera sublimé par une chorégraphie de la danseuse Patricia Guerrero, apportant une dimension scénique et artistique supplémentaire à ce voyage musical.

### Journée portes-ouvertes

L'Institut français de Tétouan organise, le 20 septembre, une journée portes-ouvertes afin de faire découvrir ses activités culturelles et pédagogiques.

Au programme, le public pourra tester ses connaissances en français, participer à un entretien d'embauche simulé, s'initier au ping-pong, à la robotique et à la programmation informatique. Les visiteurs auront également l'occasion d'assister à la projection d'un film-documentaire inédit produit par TV5 sur le Maroc et Tétouan.

La journée offrira aussi la possibilité de découvrir la médiathèque, de prendre part à des jeux interactifs, d'écouter un conte Kamishibai (narration japonaise traditionnelle) ou encore de se faire photographier avec un ancien appareil produisant des clichés insolites.

Pour les parents, des conférences mettront en lumière leur rôle, ainsi que celui des enseignants, dans l'épanouissement des élèves et présenteront les opportunités d'études en France. La journée se clôturera avec un concert spécial de la chorale "Mawazine".

## "Adolescence" fait une razzia sur les Emmy Awards

"Adolescence", série phénomenique qui explore l'influence des réseaux sociaux et des discours masculinistes sur les jeunes garçons, a fait une véritable razzia dimanche aux Emmy Awards, lors d'une soirée également marquée par le triomphe de "The Studio".

Cette satire d'Apple TV+ sur les coulisses d'Hollywood a remporté 13 trophées, dont celui de la meilleure comédie.

Mais cette année, la catégorie mini-séries, réservée aux productions d'une seule saison, a capté l'essentiel de la lumière. Car "Adolescence", qui suit un jeune Britannique de 13 ans accusé d'avoir tué une camarade de classe, a régné sans partage avec huit récompenses, après avoir provoqué d'intenses débats de société, au Royaume-Uni et ailleurs.

"Nous ne nous attendions pas à ce que notre petite émission ait un tel impact", a avoué Stephen Graham, élu meilleur acteur pour son incarnation d'un père de famille qui découvre avec horreur la face sombre de son fils.

Sacrée meilleure mini-série, cette production Netflix où les épisodes se déroulent en un seul plan-séquence a entre autres été récompensée pour sa réalisation, son scénario et a rafilé les meilleurs seconds rôles - féminin et masculin - pour Erin Doherty et Owen Cooper.

Le comédien d'à peine 15 ans, impressionnant en adolescent fragile et manipula-

teur, incapable de gérer ses frustrations, devient le plus jeune acteur à remporter un Emmy. "Honnêtement, quand j'ai commencé ces cours de théâtre il y a quelques années, je ne m'attendais pas à me retrouver aux États-Unis, encore moins ici", a-t-il lâché.

Débuts gagnants pour "The Studio" "The Studio" a frappé fort en raflant le plus grand nombre de trophées jamais gagnés par une première saison dans la catégorie comédies.

Son co-créateur Seth Rodgen a été élu meilleur acteur pour son rôle de directeur créatif maladroit qui tente de renflouer à tout prix les comptes d'un grand studio.

"C'est incroyable. Je n'arrivais tellement pas à croire que cela puisse arriver que je n'ai littéralement rien préparé", a remercié le comédien, en expliquant qu'il n'avait "jamais rien gagné".

Entre lettre d'amour à Hollywood et critique acerbe de ses angoisses, hypocrisies et défaillances morales, "The Studio" a aussi notamment remporté le prix de la meilleure réalisation et du meilleur scénario.

La comédie "Hacks" a également eu les honneurs avec un quatrième prix de la meilleure actrice pour sa star Jean Smart, brillante en gloire vieillissante du stand-up américain confrontée à une jeune humoriste chargée de renouveler ses blagues.

Cette assistante est jouée par Hannah Einbinder, élue meilleur second rôle féminin. La cérémonie se voulait consensuelle

dans une Amérique secouée par l'assassinat de l'influenceur pro-Trump Charlie Kirk cette semaine, mais l'actrice de 30 ans a fait dérailler ce plan.

Elle a insulté "ICE", la police de l'immigration, et a lancé un retentissant "Libérez la Palestine !".

"The Pitt", meilleure série dramatique Enfin, le titre de meilleure série dramatique a été attribué à la série hospitalière "The Pitt". Noah Wyle, qui y incarne le chef tourmenté des urgences de Pittsburgh a été élu meilleur acteur.

"A tous ceux qui prennent leur service ce soir ou qui terminent leur service ce soir, merci d'exercer ce métier. Ceci est pour



vous", a lancé le comédien, qui jouait déjà dans "Urgences", série incontournable du genre dans les années 90.

"The Pitt" reprend l'ADN du feuilleton culte, mais sur un rythme encore plus hâtant. Car la série de HBO Max suit en quinze épisodes une garde unique au sein de l'hôpital.

Elle aborde de multiples sujets de société, du droit à l'avortement aux tueries de masse et a valu le prix du meilleur second rôle féminin à Katherine LaNasa.

"The Pitt" devance ainsi sa grande rivale, "Severance", qui suit un groupe d'employés d'une société de biotechnologies, auxquels il a été implanté une puce dissociant leur esprit, si bien qu'ils laissent littéralement leur vie, leurs souvenirs et leurs personnalités à la porte du travail.

La deuxième saison du feuilleton a permis à Britt Lower d'être élue meilleure actrice. La soirée a été marquée par une innovation du maître de cérémonie, Nate Bargatze, pour éviter les discours interminables. L'humoriste s'était engagé à donner 100.000 dollars de son argent personnel à un mouvement venant en aide aux jeunes dans le besoin... mais déduisait 1.000 dollars à chaque seconde excédant les 45 alloués aux discours des vainqueurs.

Une astuce qui n'a pas suffi: le compteur est tombé dans le négatif, mais le présentateur a quand même annoncé qu'il maintiendrait son don.

# JEUX & LOISIRS

## Mots flechés

Par Abou Salma  
abousalma10@gmail.com

TRAQU- ENARD	ALLÉE	LETTRES DE SUAREZ	EMBOI- NÉS	CUBE INSECTI- CÏDE	GRELOT- TANTE	CARDIN- AUX	GLOBE PRONOM	PANELS
GIBUS VERBEUX								
					VIOLON TRÈS SIMPLE			
EN VOGUE		DÉDUISIS PARTIE DE SEPT				HABITUD- ES	GROSSE ARTÈRE	
À L'ENVERS: BRODE				EN MARCHÉ	CONNU EN DEHORS		COULE EN FRANCE	
ABROG- ATION								
FIN D'ANNÉE		EFFET SONORE ENZYME				VILLE DU MAROC	EN APARTÉ	
	CRACK FORME D'AVOIR			EN ARGENT	FORTUNÉ QUARTIER DE PARIS			
LIE TRÈS COURT			GRADE				ARTICLE ESPAGNOL LITHIUM	
			VASE SACRÉ					PLANTE PARASITE
NEZ	ANCIEN	EN MALTE	FIN DE VERBE	BLEU DE VIOLECE RADIUM				
AVOIR TRÈS FROID					SYMBOLE DU TITANE		ARTICLE INDÉFINI	
COMMU- NICATIFS								

### Solution mots flechés d'hier

BIEN PÉCIPÉ	COFFRE	BOUTTE D'EAU	M	LÂCHE ROMAIN	MERC- NAIRE	MOBILE	T	EN JARDIN	BLE DU SEMPOR	C	PENNY
R	E	S	O	L	U	L	E	R	G	O	T
EN VOIR UN QUI RESPOND	M	O	U	C	H	A	R	D	A	R	T
PARTI À GAUCHE	P	S	E	N	P	A	N	N	E	C	A
LAVAGE	R	I	N	C	A	G	E	T	E	N	D
PROPRI- ÉTÉ	B	I	E	N	P	A	R	C	I	N	L
PROPRI- ÉTÉ	S	S	I	N	F	E	L	E	F	F	E
PRÉ À ÊTRE ÉVALUÉ	O	T	C	B	O	U	T	L	E	N	Z
ENTHOUSIASTE	E	N	T	H	O	U	S	I	A	S	T
TYPE	N	E	N	T	O	R	S	E	S	E	U
MECANO	H	U	M	B	L	E	R	I	N		
RUSTRE	B	R	U	T	E	F	E	R	R	E	N

**Directeur de la Publication et de la Rédaction**  
Mohamed Benarbia

**Service technique**  
Khadija Sabi (Responsable)  
Myriem Rehane  
Khadija Halafi  
Mariama Farki  
Elkandoussi Elmardi

**Adresse de la Rédaction**  
33, Rue Amir Abdelkader  
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

**44, Avenue des F.A.R**  
3<sup>ème</sup> Etage - Casablanca  
Tél: 0522 31.00.62  
0522 62.32.32  
0522 60 23 44  
Fax: 0522 31.28.10

**Secrétaire général de la rédaction**  
Mohamed Bouarab

**Révision**  
Abdelmoumeïn Warrach

**Rédaction**  
Hassan Bentaleb  
Alain Bouithy  
Mourad Tabet  
Wafaa Mejdoubi  
Mehdi Ouassat  
Rachid Meftah

**Responsable des ressources humaines**  
Atika Rachdi

**Directeur artistique**  
Fouad Ezzafir

**Secrétariat**  
Asmaa Tabaa

**Photographe**  
Ahmed Laaraki  
**Correspondants**  
Ahmadou El Katob (Laâyoune)  
Abdelali khallad (Essaouira)

**Collaborateurs**  
Chouaib Sahnoun  
Khalil Benmouya

**E-mail:**  
liberation@libe.ma  
Téléphone:  
0522 61.94.04

**Fax de la rédaction:**  
0522 62.09.72

**Service annonces et publicité**  
E-mail:  
annoncesliberation@libe.ma  
Youssef El Gabs  
Mouna El Yousseoufi  
Loubna Baghdadi  
Latifa Mounib  
Rkia Ait Dahman  
Siham Zaïter  
Fadwa Choukri

**Imprimerie**  
Les Editions Maghrebines

**Distribution**  
SAPRESS  
Dossier DE PRESSE 130 / 64

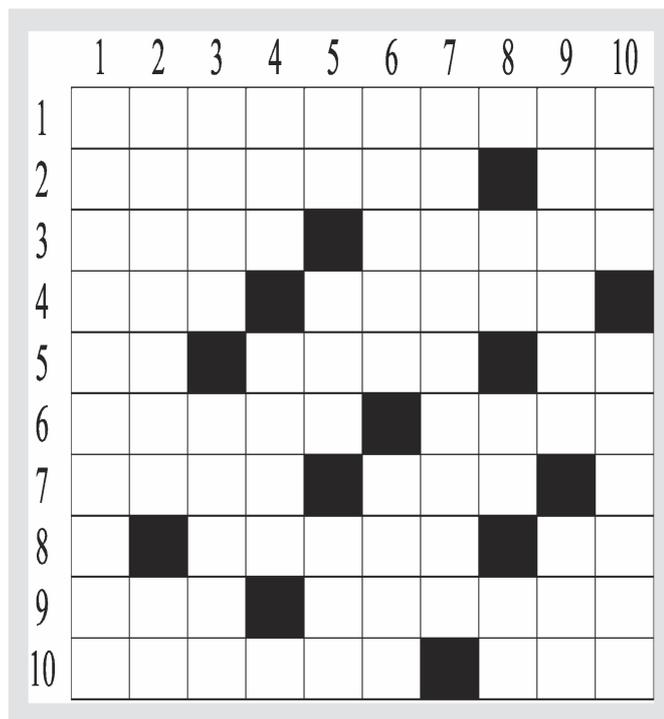
**Site web:** www.libe.ma

**Journal Libération**

**Libération Maroc**

**www.ojd.ma**  
2017

## Mots croisés



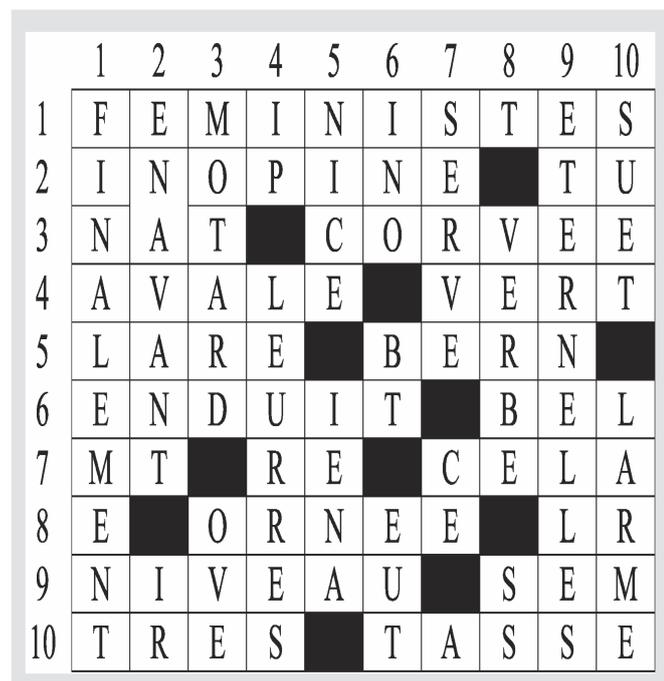
**HORIZONTALLEMENT**

- 1- Lieu commun
- 2- Créateur - En cave
- 3- Mille milliards du savant - Esclave des Grecs
- 4- Indien - Déduisent
- 5- Note - Ville de Syrie - Liant
- 6- Candide - Amour de lièvre
- 7- Mille-pattes - Insecte parasite
- 8- Grande mer - Tête de liste
- 9- Unité lumineuse - Mouette
- 10- Cribler - Indicateur

**VERTICALEMENT**

- 1- Vers de sept pieds et demi
- 2- Chevalet - Bon sens fabriqué
- 3- Exister - Petites terres
- 4- Aber - Préposition
- 5- En les - Cri d'arène - Epoque
- 6- Mal de portugaise - Egal
- 7- Il nous fait parler
- 8- Personnel - L'or au labo - Lettres « orange »
- 9- Pieds de bête - Plus neuf
- 10- Elle épousa le premier venu ! - Mats

## Solution mots croisés d'hier



## Grilles de sudoku

*Facile*

6			1	4	7	3			
	4		7			9		2	
		3	8			5			
	5	6					8	1	
4								6	
3	1					2	5		
		1			2	6			
8	9			3			2		
	7	4	5	6					3

*Moyen*

		7	4	9		3			
9	3		1						7
									2
8	1	4		5					
7		6		1		9			4
				7		1	2	8	
4									
5					7		4	6	
		3		4	1	7			

*Difficile*

8		6				9		7	
	3		8	7					
2	7			9		1			
	9			3			5		
		4		2			6	9	
				5	3		7		
4	9					8		6	

*Expert*

	2			5	4				
		5		7					4
3	7						1		
					9				8
	8	9					6	4	
4			7						
		1						5	6
6				9			8		
			8	2				1	

## Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

## Solution sudoku d'hier

*Facile*

4	6	2	9	3	5	8	1	7	
7	5	9	4	8	1	2	6	3	
1	3	8	6	7	2	4	9	5	
2	1	4	5	9	7	6	3	8	
5	9	3	8	2	6	7	4	1	
6	8	7	1	4	3	5	2	9	
3	2	1	7	6	8	9	5	4	
8	4	5	2	1	9	3	7	6	
9	7	6	3	5	4	1	8	2	

*Moyen*

3	5	4	1	6	2	8	7	9	
2	9	7	3	5	8	1	6	4	
8	1	6	9	7	4	2	5	3	
1	2	5	4	3	9	7	8	6	
9	6	3	8	1	7	4	2	5	
7	4	8	6	2	5	9	3	1	
4	3	9	2	8	6	5	1	7	
5	8	1	7	4	3	6	9	2	
6	7	2	5	9	1	3	4	8	

*Difficile*

2	9	4	8	7	1	3	5	6	
6	8	7	3	5	2	4	1	9	
5	1	3	4	9	6	8	7	2	
8	4	6	2	1	3	5	9	7	
9	7	2	5	8	4	1	6	3	
3	5	1	7	6	9	2	4	8	
7	2	8	6	4	5	9	3	1	
4	3	9	1	2	7	6	8	5	
1	6	5	9	3	8	7	2	4	

*Expert*

3	6	2	5	7	1	9	4	8	
1	4	9	6	2	8	5	7	3	
8	5	7	9	4	3	2	6	1	
9	8	3	1	6	7	4	2	5	
2	7	6	8	5	4	1	3	9	
5	1	4	3	9	2	6	8	7	
4	3	1	2	8	5	7	9	6	
7	9	8	4	1	6	3	5	2	
6	2	5	7	3	9	8	1	4	

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**  
**PROVINCE DE KHENIFRA**  
**COMMUNE DE KHENIFRA**  
 \*\*\*\*\*  
**SERVICE DES MARCHÉS**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**NATIONAL N° : 29/2025**

Le 14 octobre 2025 à Onze (11) heures il sera procédé dans les bureaux de M. Le Président de la commune de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix concernant : **Achèvement de la restauration et la réhabilitation de l'avenue Bir Anzarane et son environnement à la commune de Khénifra.**

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Deux Millions Neuf cent quatre vingt dix neuf Mille trois cent cinquante deux Dirhams, 00 Cts TTC. (2 999 352, 00DHS TTC).**

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **cinquante-neuf Mille Dirhams (59000,00 DHS).**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives des **Dossier administratif, Dossier technique et Les pièces complémentaires exigées par le dossier d'appel d'offres** à fournir sont celles prévues par l'article 22 du décret n° 2-22-431 précité, et par l'article 7 du règlement de consultation.

- La participation à la présente consultation est subordonnée à la remise des candidats :

\* Un certificat de qualification et de classification ou sa copie certifiée conforme à l'originale Suivant :

Secteur	Classe	Qualifications exigées
A	4	A.5

B : les attestations similaires délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels les dites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire concernant travaux de **restauration et la réhabilitation** des quartiers impérieux ou ancien Medina, au moins une attestation.

N°6104 /PA

Royaume du Maroc  
 Commune sidi mohammed ben rahal

**Programme prévisionnel triennal modificatif**

Maître d'ouvrage : Président de la commune sidi mohammed ben rahal

Année budgétaire (N) : 2025

Le programme prévisionnel des marchés que le président de la commune sidi mohammed ben rahal envisage de lancer, pour l'année budgétaire 2025 et les deux années suivantes 2026 et 2027, est présenté ci-après

a) Prestations de travaux

Année budgétaire 2025

N°	Objet(2)	Lieu d'exécution	Estimation prévisionnelle	Mode de passation	Mois de publication	Observation (3)
1	Aménagement du centre de la commune	Le centre de la commune	1 370 790,00	AOON	02/2025	
2	Construction de la maison communale	la maison communale	3 423 970,00	AOON	07/2025	
3	Aménagement des pistes	Divers douars de la commune	1.489.107,00	AOON	10/2025	

Présentation agréée des principaux projets que le maître d'ouvrage envisage de réaliser dans le cadre de la programmation pour les deux années suivantes.

Année budgétaire 2026

N°	Objet (4)	Lieu d'exécution
1	Construction du nouveau souk hebdomadaire et parcs à bestiaux	Nord-Ouest du souk existant
2	Aménagement du centre de la commune	Le centre de la commune
3	Aménagement des pistes	Divers douars de la commune

Année budgétaire 2027

N°	Objet (4)	Lieu d'exécution
1	Aménagement du centre de la commune	Centre de la commune
2	Aménagement des pistes	Divers douars de la commune
3	Alimentation en eau potable	Divers douars de la commune

b) Prestations de fournitures

Année budgétaire 2025

N°	Objet(2)	Estimation prévisionnelle	Lieu de livraison	Mode de passation	Mois de publication	Observation (3)
			ETAT NEANT			

(1) Préciser l'organisme dont relève le maître d'ouvrage (ministère, collectivité territoriale, établissement public, personne morale de droit public...).

(2) Préciser l'objet exact de la prestation, avec indication, le cas échéant, du lieu d'exécution y compris la commune, de la province ou de la préfecture et de la région concernée.

(3) A compléter par la mention « Réservé », si le marché est réservé aux très petites, petites et moyennes entreprises installées au Maroc y compris les jeunes entreprises innovantes, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs.

N°6103 /PA

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**  
**PROVINCE DE TAROUDANT**  
**COMMUNE IGUIDI**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**

**N° 07/IG/2025**

Le 13/10/2025 à 12 heures. Il sera procédé, dans le bureau de Mr Le Président de la Commune IGUIDI à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

Location de l'abattoir communal

**POUR L'EXERCICE 2025 et 2026 (14 mois)**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de Mr Le Président de la Commune IGUIDI, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **(2 000,00) Deux mille dirhams.**

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de **(17.500,00) Dix Sept mille cinq cent dirhams (pour 14 Mois )**.

• Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau d'ordre de la CT IGUIDI, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 11, 12, 13 et 14 et 32 e l'arrêté conjoint du ministre de l'intérieur et e la ministre de l'économie et des finances n°3712.21 du ( 14 septembre 2022).

\*Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis au Bureau d'ordre de la CT IGUIDI
- ✓ Soit les envoyer par poste avec courrier recommandé et accusé de réception au bureau précité
- ✓ soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ✓ soit les déposer électroniquement via le portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).
- ✓ Les dossiers seront remplis et présentés conformément aux dispositions du cahier des charges et règlement de consultation.

N°6102 /PA

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**  
**PROVINCE DE TAROUDANT**  
**COMMUNE IGUIDI**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**

**N° 06/IG/2025**

Le Lundi 13/10/2025 à 11 heures. Il sera procédé, dans le bureau de Mr Le Président de la Commune IGUIDI à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

- 1/ Location du Souk Trine Igli
- 2/ Location du Souk aux bestiaux
- 3/ Location du Foundouk
- 4/ Location du Parking

**POUR L'EXERCICE 2025 ET 2026 (14 mois)**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de Mr Le Président de la Commune IGUIDI, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **(2 000,00) Deux mille dirhams.**

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de **(46.667,00) Quarante six mille Six cent soixante sept dirhams. (Pour 14 Mois)**

• Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau d'ordre de la CT d'Igudi, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 11, 12, 13 et 14 et 32 e l'arrêté conjoint du ministre de l'intérieur et e la ministre de l'économie et des finances n°3712.21 du ( 14 septembre 2022).

\*Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis au Bureau d'ordre de la CT IGUIDI
- ✓ Soit les envoyer par poste avec courrier recommandé et accusé de réception au bureau précité
- ✓ soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ✓ soit les déposer électroniquement via le portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).
- ✓ Les dossiers seront remplis et présentés conformément aux dispositions du cahier des charges et règlement de consultation.

N°6101 /PA

Royaume du Maroc  
Ministère du Tourisme,  
de l'Artisanat  
et de l'Economie Sociale  
et Solidaire  
Département du Tourisme  
Secrétariat Général  
Direction des Ressources  
et de la Formation  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
INTERNATIONAL  
SUR OFFRES DE PRIX  
N°28/2025/DRF

Le 30/10/2025 à 10H, il sera  
procédé, dans la salle des réu-  
nions du Ministère du Tou-  
risme, de l'Artisanat et de  
l'Economie Sociale et Soli-  
daire, -Département du Tou-  
risme -, sise centre d'affaires,  
Mahaj Ryad, Hay Ryad Rabat,  
à l'ouverture des plis relatifs à  
l'appel d'offres ouvert inter-  
national sur offres de prix  
ayant pour objet acquisition et  
installation du matériel infor-  
matique et de logiciel pour le  
compte du Ministère du Tou-  
risme, de l'Artisanat et de  
l'Economie Sociale et Soli-  
daire, -Département du Tou-  
risme - en lot unique.

- Le dossier d'appel d'offres  
doit être téléchargé à partir du  
portail des marchés publics  
accessible à l'adresse :  
www.marchespublics.gov.ma  
- L'estimation des coûts des  
prestations établies par le ma-  
ître d'ouvrage est fixée à la  
somme de : Deux millions  
quatre cent trente-six mille di-  
rhamms toutes taxes comprises  
(2 436 000,00DHS TTC).

-Le cautionnement provisoire  
est fixé à la somme de quar-  
ante mille Dirhams (40  
000,00 DHS).

-Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des dossiers  
des concurrents doivent être  
conformes aux dispositions des  
articles 30, 32 et 135 du  
Décret n° 2-22-431 du 15 cha-  
bane 1444 (8 mars 2023) relatif  
aux marchés publics.

- Les concurrents doivent dé-  
poser leurs dossiers par voie  
électronique dans le portail  
des marchés publics accessible  
à l'adresse : www.marchespu-  
blics.gov.ma conformément  
aux dispositions de l'arrêté du  
ministre délégué auprès de la  
ministre de l'économie et des  
finances, chargé du budget n°  
1692-23 du 4 di Hija 1444 (23  
juin 2023) relatif à la dématé-  
rialisation des procédures, des  
documents et des pièces rela-  
tifs aux marchés publics.

-Les prospectus, des prix n° 1,  
2, 3, 4, 5, 6 et 7 objet de l'AOO  
international sur offres de prix

N°28/2025/DRF doivent être  
déposés au plus tard le  
29/10/2025 à 16 H au Service  
Des Achats -Division des Res-  
sources Financières et du Sup-  
port Logistique-Direction des  
Ressources et de la Formation-  
Ministère du Tourisme, de  
l'Artisanat et de l'Economie  
Sociale et Solidaire -Départ-  
ement du Tourisme - sise au  
centre d'affaires, Mahaj Ryad,  
Hay Ryad Rabat, ou remis,  
séance tenante, au président  
de la commission d'appel  
d'offres.

-Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues par  
les articles 5 et 6 du règlement  
de la consultation.

**N° 6071/PA**

ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE DE L'EDUCA-  
TION NATIONALE, DU  
PRESCOLAIRE  
ET DES SPORTS  
ACADEMIE REGIONALE  
DE L'EDUCATION ET DE  
LA FORMATION - REGION  
DE FES-MEKNES  
DIRECTION  
PROVINCIALE  
DE MOULAY YACCOUB  
Avis de la consultation archi-  
tecturale ouverte

Le 10 /10/2025 il sera pro-  
cédé, dans les bureaux de la  
direction provinciale de mou-  
lay Yacoub relevant de l'aca-  
démie régionale de  
l'éducation et de la formation  
région de Fès-Meknès, (ave-  
nue Tarik Ibn Ziyad Ain Ka-  
dous -Fès) à l'ouverture des  
plis des architectes relatifs aux  
consultations architecturales  
ouvertes suivantes :  
CONSULTATION ARCHI-  
TECTURALE 7/2025. OBJET  
: ETUDES ARCHITECTU-  
RALES ET SUIVI DES TRA-  
VAUX DE CONSTRUCTION DE  
SEPT SALLES DE  
CLASSE PRESCOLAIRE A  
SIX UNITES SCOLAIRES  
AUX COMMUNES AIN  
CHKEF, SEBAA ROUADI ET  
AIN BOUALI RELEVANT  
DE LA DIRECTION PRO-  
VINCIALE MOULAY YA-  
COUB.

LE BUDGET PRÉVISION-  
NEL MAXIMUM, HORS  
TAXES, POUR L'EXÉCU-  
TION DES TRAVAUX À  
RÉALISER EST DE 2 100  
000,00 DH HT (DEUX MIL-  
LIONS CENT MILLE DH  
HT). HEURE D'OUVER-  
TURE : 10H

Le dossier de la consultation  
architecturale ouverte doit  
être téléchargé à partir du por-  
tail des

marchés publics accessible à  
l'adresse: www.marchespu-  
blics.gov.ma.

Le contenu, la présentation et  
le dépôt des dossiers des  
concurrents doivent être  
conformes aux dispositions  
des articles 103 à 105 du décret  
relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
-Soit envoyer leurs plis par  
courrier recommandé avec  
accusé de réception à la di-  
rection provinciale Moulay  
Yacoub; -Soit les déposer  
contre récépissé, au bureau  
d'ordre de la direction provin-  
ciale Moulay Yacoub;

-Soit déposer par voie électro-  
nique dans le portail des mar-  
chés publics;

-Soit les remettre au président  
de la commission d'appel  
d'offres au début de la séance  
et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à four-  
nir sont celles prévues par l'ar-  
ticle n°9 du règlement de  
consultation.

**N° 6072/PA**

ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE DE L'EDUCA-  
TION NATIONALE, DU  
PRESCOLAIRE  
ET DES SPORTS  
ACADEMIE REGIONALE  
D'EDUCATION ET DE  
FORMATION  
DE LA REGION CASA-  
BLANCA-SETTAT  
DIRECTION PROVINCIALE  
D'EL JADIDA  
Avis d'appel d'offres  
ouvert national « au rabais  
ou à majoration » n°:  
94J/INV/2025 du  
10/10/2025 à 11h

Le 10/10/2025 à 11h, il sera  
procédé, dans les Bureaux de  
la Direction Provinciale de  
l'AREF C-S d'El Jadida, sis à  
01 rue Victor Hugo à l'ou-  
verture des plis relatifs à l'appel  
d'offres ouvert national « au  
rabais ou à majoration » N°:  
94J/INV/2024 du  
10/10/2025 pour: TRAVAUX  
DE CONSTRUCTION DU  
LYCEE COLLEGIAL ALYAS-  
SAMINE A LA COMMUNE  
TERRITORIALE CHTOUKA.

PROVINCE D'EL JADIDA.  
Le dossier d'appel d'offres  
doit être téléchargé à partir du  
portail des marchés publics  
accessible à l'adresse:  
www.marchespublics  
.gov.ma.  
L'estimation des coûts des  
prestations établie par le ma-  
ître d'ouvrage est fixée à la  
somme de :  
8 911 950,00 DHS TTC (Huit  
Million Neuf Cent Onze Mille

Neuf Cent Cinquante Di-  
rhamms Toutes Taxes Com-  
prises).

Le cautionnement provisoire  
est fixé à la somme de : 170  
000,00 Dhs (Cent Soixante Dix  
Mille Dirhams);

Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des dossiers  
des concurrents doivent être  
conformes aux dispositions  
des articles 30, 32 et 34 du dé-  
cret relatif aux marchés pu-  
blics.

Les concurrents doivent dé-  
poser leurs dossiers par voie  
électronique dans le portail  
des marchés publics accessible  
à l'adresse www.marchespu-  
blics.gov.ma.

Les pièces justificatives à four-  
nir sont celles prévues par l'ar-  
ticle n° 09 du règlement de  
consultation.

**N° 6073/PA**

ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE D'EL JADIDA  
CERCLE D'AZEMMOUR  
CAIDAT DE CHTOUKA  
C.T CHTOUKA  
AVIS D'APPEL D'OFFRE  
OUVERT N° 01 /2025

Le .....14/10/2025..... à  
11h, il sera procédé au siège  
de la commune Chtouka sise  
au centre Tnine Chtouka cer-  
cle Azemmour province d'el  
Jadida, à l'ouverture des plis  
relatifs à l'appel d'offre ouvert  
sur offre des prix pour loca-  
tion et exploitation des ser-  
vices du souk hebdomadaire  
Tnine Chtouka pour l'année  
budgétaire 2026 (du 1 janvier  
2026 jusqu'à 31 décembre  
2026).

Le dossier d'appel d'offre,  
peut être retiré du service des  
marchés de la commune et le  
portail marocain des marchés  
publics.

Les services du souk hebdo-  
madaire Tnine Chtouka objet  
de la location sont comme suit :  
1- déferents emplacements  
2- marche de légume

3- marché de bestiaux  
4- parkings et fondouk  
5- les étals des bouchers

Le montant de cautionnement  
provisoire sera fixé à la  
somme de 639 000,00 DHS au  
nom de la commune territo-  
riale Chtouka, elle sera dépo-  
sée chez le régisseur des  
recettes communal ou chez  
Monsieur le percepteur  
d'Azemmour

le contenu ainsi que le présen-  
tation des dossiers des  
concurrents sera conformé-  
ment à l'article 11 de l'Arrêté  
conjoint du ministre de l'Inté-  
rieur et du ministre de l'Éco-  
nomie et des Finances n°  
3712.21 du 14 septembre 2022  
précisant les modalités et le  
déroulement des appels d'of-  
fres publics relatifs à l'autori-  
sation d'occupation  
temporaire du domaine pu-  
blic pour les collectivités terri-  
toriales par la construction  
d'immeubles, la location, et  
exploiter leur propriété pri-  
vée.

Les concurrents peuvent :  
- soit déposer contre récépissé  
leurs plis au bureau des mar-  
chés communal.  
- Soit les envoyer par courrier  
recommandé avec accusé de  
réception à Monsieur le pré-  
sident de la commune Chtouka  
- Soit les déposer électroniqu-  
ement au portail marocain de  
marchés publics

Les pièces justificatives à four-  
nir sont celles prévues au ar-  
ticle 6 du règlement de  
consultation.

**N° 6074/PA**

ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE D'EL JADIDA  
CERCLE D'AZEMMOUR  
CAIDAT DE CHTOUKA  
C.T CHTOUKA  
AVIS D'APPEL D'OFFRE  
OUVERT N° 02 /2025

Le .....14/10/2025..... à  
11h 30, il sera procédé au  
siège de la commune

à l'ouverture des plis relatifs à  
l'appel d'offres sur offres de prix  
ci joint :

Le dossier d'appel d'offre,  
peut être retiré du service des  
marchés de la commune et le  
portail marocain des marchés  
publics.

Les services du souk hebdo-  
madaire Tnine Chtouka objet  
de la location sont comme suit :  
1- déferents emplacements  
2- marche de légume

Chtouka sise au centre Tnine  
Chtouka cercle Azemmour  
province d'el Jadida, à l'ou-  
verture des plis relatifs à l'ap-  
pel d'offre ouvert sur offre des  
prix pour location et exploita-  
tion de l'abattoir communal  
pour l'année budgétaire 2026  
(du 1 janvier 2026 jusqu'à 31  
décembre 2026).

Le dossier d'appel d'offre,  
peut être retiré du service des  
marchés de la commune et le  
portail marocain des marchés  
publics.

Le montant de cautionnement  
provisoire sera fixé à la  
somme de 105 600,00 DHS au  
nom de la commune territo-  
riale Chtouka, elle sera dépo-  
sée chez le régisseur des  
recettes communal ou chez  
Monsieur le percepteur  
d'Azemmour

le contenu ainsi que le présen-  
tation des dossiers des  
concurrents sera conformé-  
ment à l'article 11 de l'Arrêté  
conjoint du ministre de l'Inté-  
rieur et du ministre de l'Éco-  
nomie et des Finances n°  
3712.21 du 14 septembre 2022  
précisant les modalités et le  
déroulement des appels d'of-  
fres publics relatifs à l'autori-  
sation d'occupation  
temporaire du domaine pu-  
blic pour les collectivités terri-  
toriales par la construction  
d'immeubles, la location, et  
exploiter leur propriété pri-  
vée.

Les concurrents peuvent :  
- soit déposer contre récépissé  
leurs plis au bureau des mar-  
chés communal.  
- Soit les envoyer par courrier  
recommandé avec accusé de  
réception à Monsieur le pré-  
sident de la commune Chtouka  
- Soit les déposer électroniqu-  
ement au portail marocain de  
marchés publics

Les pièces justificatives à four-  
nir sont celles prévues au ar-  
ticle 6 du règlement de  
consultation.

Le dossier d'appel d'offre,  
peut être retiré du service des  
marchés de la commune et le  
portail marocain des marchés  
publics.

Les services du souk hebdo-  
madaire Tnine Chtouka objet  
de la location sont comme suit :  
1- déferents emplacements  
2- marche de légume

Le dossier d'appel d'offre,  
peut être retiré du service des  
marchés de la commune et le  
portail marocain des marchés  
publics.

Les services du souk hebdo-  
madaire Tnine Chtouka objet  
de la location sont comme suit :  
1- déferents emplacements  
2- marche de légume

Le dossier d'appel d'offre,  
peut être retiré du service des  
marchés de la commune et le  
portail marocain des marchés  
publics.

Les services du souk hebdo-  
madaire Tnine Chtouka objet  
de la location sont comme suit :  
1- déferents emplacements  
2- marche de légume

**N° 6075/PA**

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Province El Jadida  
Cercle Azemmour  
Caidat Ouled Rahmoune  
CT Ouled Rahmoune

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ SUR OFFRE DE PRIX N°07/2025 LOT UNIQUE SEANCE PUBLIQUE

Le Mardi 30 Septembre 2025, il sera procédé dans la salle réunion de la CT OULED RAHMOUNE, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offre de prix pour :

N° appel d'offres	Heure	OBJET	Estimation du maître d'ouvrage de DH TTC	Caution provisoire
07	11 heures	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN (01) BLOC SANITAIRE D'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE AU DOUAR LAABADIA (ECOLE MHIOLA 2) COMMUNE OULED RAHMOUNE- Province El Jadida	46 961,83 DIRHAMS QUARANTE SIX MILLE NEUF CENT SOIXANTE ET UN DIRHAMS ET QUATRE VINGT TROIS CENTIMES	500 DHS CINQ CENT DIRHAMS

-Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail Marocain des marchés publics: [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
-Le dépôt, le retrait des plis et des offres des concurrents doivent être effectués par voies électronique dans le portail marocain des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) conformément aux dispositions des articles 9 et 30 de l'arrêté n°1692-23 du 04 di Hija 1444(23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.  
-Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 et 135 du décret n°2-22-431 du 15 Chabanais 1444 (08 Mars 2023) relatif aux marchés publics.  
-Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 et 11 du règlement de consultation.

OULED RAHMOUNE LE : 15/09/2025  
LE PRESIDENT

**N°6070/PA**

ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE DE L'INTERIEUR  
REGION SOUSS MASSA  
PREFECTURE TAROUDANT  
CERCLE IGHERM  
CAIDAT D'ADAR  
COMMUNE AZAGHAR NIRS

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL  
N° 02/AZA/ 2025

Le 10 Octobre 2025 à 10 h00 , il sera procédé, dans le siège de la Commune Territoriale AZAGHAR NIRS à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix ci joint :

N° A.O	OBJET DE L'APPEL D'OFFRES	Caution Provisoire en DHS	Estimation en DHS
02/AZA/ 2025	TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE ET AUX DIVERS DOUARS DE LA C. AZAGHAR NIRS	3078,00 dhs	153921,36 dhs

Le maître d'ouvrage : la commune territoriale AZAGHAR NIRS représentée par le président de son conseil communal.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics [WWW.marchespublics.gov.ma](http://WWW.marchespublics.gov.ma)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux Dispositions des articles 30à34 du décret n° 2-22-431 du 08 mars2023 relatif aux marchés publics

➤ Les concurrents doivent déposer leurs offres par voie électronique via le portail des marchés publics [WWW.marchespublics.gov.ma](http://WWW.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 3 du règlement de consultation.

➤ Le dossier technique doit comprendre une copie légalisée du certificat de qualification et de classification ci-après :

N° A.O	secteur	QUALIFICATIONS EXIGÉES	Classe
02/AZA/ 2025	J	J6 : Qualification réalisation de réseaux électrique de basse tension	4

**N°6069 /PA**

Royaume du Maroc  
Ministère de la santé et de  
la protection sociale  
Centre Hospitalo  
-universitaire Ibn Rochd  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT INTERNATIO-  
NAL SUR OFFRES  
DES PRIX

N° 114/2025/CHUIRC  
Le 09/10/2025 à 10 h 00  
min, il sera procédé dans  
les bureaux de la Direction  
du Centre Hospitalo-Uni-  
versitaire Ibn Rochd, sis à 8,  
Rue Lahcen EL ARJOUN-  
Casablanca, à l'ouverture  
des plis relatifs à l'Appel  
d'offres ouvert internatio-  
nal sur offres des prix n°

114/2025/CHUIRC du  
10/09/2025 pour : ACHAT  
DE MATERIEL MEDICO-  
TECHNIQUE (KINESI-  
THERAPIE) POUR  
L'HOPITAL IBN ROCHD  
RELEVANT DU CENTRE  
HOSPITALO-UNIVERSI-  
TAIRE IBN ROCHD DE  
CASABLANCA au centre  
hospitalo-universitaire IBN  
ROCHD- CASABLANCA  
Lot N°1 : APPAREIL A  
ULTRASONS

Lot N°2 : APPAREIL  
D'ELECTROSTIMULA-  
TION AVEC CHARIOT  
Lot N°3 : APPAREIL  
D'ELECTROTHERAPIE  
Lot N°4 : APPAREIL  
D'ONDE DE CHOC  
Lot N°5 : APPAREIL DE  
CRYOTHERAPIE TYPE 1  
Lot N°6 : APPAREIL DE  
DIATHERMIE A ONDES  
COURTES

Lot N°7 : APPAREIL DE  
PRESSOTHERAPIE PRO-  
FESSIONNELLE DE 12 CA-  
NAUX  
Lot N°8 : APPAREIL VI-  
BROMASSEUR  
Lot N°9 : ARTHROMO-  
TEUR DE COUDE

Lot N°10 : ARTHROMO-  
TEUR DE L'EPAULE  
Lot N°11 : ELIPTIQUE  
Lot N°12 : MUSCULA-  
TION

Lot N°13 : SYSTEME DE  
BIOFEEDBACK ELEC-  
TROTHERAPIE COMBINE  
POUR REEDUCATION  
PERINEALE  
Lot N°14 : TABLE DE VER-  
TICALISATION TYPE 1

Lot N°15 : TABLE DEUX  
PLANS DE REEDUCA-  
TION  
Lot N°16 : TAPIS ROU-  
LANT  
Lot N°17 : VELO AERO-  
MAGNETIQUE

Lot N°18 : VERTICALISA-  
TEUR ELECTRIQUE  
Le dossier d'appel d'offres  
doit être téléchargé à partir  
du portail des Marchés Pub-  
lics accessible à l'adresse «  
www.marchespublics  
.gov.ma ».

L'estimation des coûts des  
prestations en dirham  
(toutes taxes comprises)  
établie par le maître d'ou-  
vrage est fixée comme suit  
:Lot n°1 : 150 000,00 (cent  
cinquante mille dirhams)  
Lot n°2 : 216 000,00 (deux  
cent seize mille dirhams)  
Lot n°3 : 115 200,00 (cent  
quinze mille deux cents  
dirhams)

Lot n°4 : 424 800,00 (quatre  
cent vingt-quatre mille huit  
cents dirhams)

Lot n°5 : 126 000,00 (cent  
vingt-six mille dirhams)  
Lot n°6 : 96 000,00 (quatre-  
vingt-seize mille dirhams)  
Lot n°7 : 220 800,00 (deux  
cent vingt mille huit cents  
dirhams)

Lot n°8 : 48 000,00 (quar-  
ante-huit mille dirhams)  
Lot n°9 : 84 000,00 (quatre-  
vingt-quatre mille dirhams)  
Lot n°10 : 86 400,00 (quatre-  
vingt-six mille quatre cents  
dirhams)

Lot n°11 : 11 880,00 (onze  
mille huit cent quatre-  
vingts dirhams)  
Lot N°12 : 2 760,00 (deux  
mille sept cent soixante di-  
rhams)

Lot N°13 : 110 160,00 (cent  
dix mille cent soixante di-  
rhams)  
Lot N°14 : 115 200,00 (cent  
quinze mille deux cents di-  
rhams)

Lot N°15 : 31 200,00 (trente  
et un mille deux cents di-  
rhams)  
Lot N°16 : 43 200,00 (quar-  
ante-trois mille deux cents  
dirhams)

Lot N°17 : 38 400,00 (trente-  
huit mille quatre cents di-  
rhams)  
Lot N°18 : 89 976,00 (quar-  
te-vingt-neuf mille neuf  
cent soixante-seize di-  
rhams)

L'estimation du coût de la  
maintenance annuelle en  
dirhams (toutes taxes com-  
prises) établie par le maître  
d'ouvrage est fixée comme  
suit :

Lot n°1 : 10 500,00 (dix-  
mille cinq cent dirhams)  
Lot n°4 : 29 736,00 (vingt-  
neuf mille sept cent trente-  
six dirhams)

Lot n°9 : 5 880,00 (cinq  
mille huit cent quatre-vingt  
dirhams)  
Lot n°10 : 6 048,00 (Six mille  
quarante-huit dirhams)

Lot n°16 : 3 024,00 (trois  
mille vingt-quatre dirhams)  
\*Les concurrents sont dis-  
pensés de fournir un cau-  
tionnement provisoire.

Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des dos-  
siers des concurrents doi-  
vent être conformes aux  
dispositions des articles 30-  
32-34 du décret n°2-22-431  
du 15 chaabane 1444 (8  
mars 2023), relatif aux mar-  
chés publics.

Les concurrents doivent dé-  
poser leur dossier par voie  
électronique dans le portail  
des marchés publics acces-  
sible à l'adresse www.mar-  
chespublics.gov.ma

Le dépôt de la documenta-  
tion technique, accompa-  
gnée des certificats  
d'enregistrement des dis-  
positifs médicaux et des an-  
nexes n° 4 - 5 et 6 dûment  
remplis (voir l'article 13 du  
règlement de consultation)  
exigés par le dossier d'ap-  
pel d'offres pour tous les  
lots doivent être déposés au  
service des Equipements et  
Fournitures à la Direction  
Générale du Centre Hospi-  
talo-Universitaire Ibn  
Rochd, sis à 8 rue Lahcen El  
Arjoun - Casablanca au  
plus tard le jour ouvrable  
précédant la date d'ou-  
verture des plis ou remis  
séance tenante au président  
de la commission d'ou-  
verture des plis.

Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 5 du règlement  
de consultation.

N° 6076/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE  
D'ESSAOUIRA  
CERCLE DE TAMANAR

CAIDAT DE SMIMOU  
COMMUNE TERRITO-  
RIALE IDAOUIAZZA  
AVIS Appel d'offres  
ouvert simplifié  
Sur offres de prix  
N°03/CI/2025

Le 13 OCTOBRE 2025 à 11  
heures, Il sera procédé, au  
siège de la commune terri-  
toriale D'IDAOUIAZZA –  
province d'Essaouira à  
l'ouverture des plis relatifs  
à l'appel d'offres simplifié  
sur offres de prix, pour :  
TRAVAUX D'EQUIPE-  
MENT DU Puits TASS-  
LYA IDBIMORNE PAR  
DES PANNEAUX SO-  
LAIRES PHOTOVOL-  
TAIQUES

Le dossier d'appel d'offres  
peut être retiré au bureau  
technique de la commune, ,  
il peut être téléchargé à  
partir du portail des marchés  
publics www.marchespub-  
lics.gov.ma.

Le cautionnement provi-  
soire est fixé à la somme de  
:(2.500,00) DEUX MILLE-  
CINQ CENT DIRHAMS.

L'estimation des coûts des  
prestations établies par le  
maître d'ouvrage est fixée à  
la somme de : (135. 240 ,00)  
(CENT TRENTE CINQ  
MILLE DEUX CENT QUAR-  
ANTE DHS , ET ZERO  
CENTIMES)

Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des dos-  
siers des concurrents doi-  
vent être conformes aux  
dispositions des articles 30  
à 34 du décret relatif aux  
marchés publics.

Les concurrents doivent dé-  
poser leurs dossiers par  
voie électronique dans le  
portail des marchés publics  
accessible à l'adresse  
www.marchespublics.  
gov.ma.

Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article n°05 du règle-  
ment de consultation.  
N° 6077/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE  
D'ESSAOUIRA  
CERCLE DE TAMANAR  
CAIDAT DE SMIMOU  
COMMUNE TERRITO-  
RIALE IDAOUIAZZA  
AVIS Appel  
d'offres ouvert simplifié  
Sur offres de prix  
N°02/CI/2025

Le 07 OCTOBRE 2025 à 11  
heures, Il sera procédé, au  
siège de la commune terri-  
toriale D'IDAOUIAZZA –  
province d'Essaouira à  
l'ouverture des plis relatifs  
à l'appel d'offres ouvert  
simplifié sur offres de prix,  
pour : Travaux de pose et  
d'installation des grillages  
de protection pour (2) deux  
cimetières au douar :tass-  
rassart

(Iiere tranche) COM-  
MUNE IDAOUIAZZA  
PROVINCE ESSAOUIRA  
Le dossier d'appel d'offres  
peut être retiré au bureau  
technique de la commune, ,  
il peut être téléchargé à  
partir du portail des marchés  
publics www.marchespub-  
lics.gov.ma.

Le cautionnement provi-  
soire est fixé à la somme de  
(2.800,00) DEUX MILLE  
HUIT CENT DIRHAMS.

L'estimation des coûts des  
prestations établies par le  
maître d'ouvrage est fixée à

la somme de : (147. 930 ,00)  
(CENT QUARANTE SEPT  
MILLE NEUF CENT  
TRENTE DHS , ET ZERO  
CENTIMES)

Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des dos-  
siers des concurrents doi-  
vent être conformes aux  
dispositions des articles 30  
à 34 du décret relatif aux  
marchés publics.

Les concurrents doivent dé-  
poser leurs dossiers par  
voie électronique dans le  
portail des marchés publics  
accessible à l'adresse  
www.marchespublics  
.gov.ma.

Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article n°05 du règle-  
ment de consultation.  
N° 6078/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE  
D'ESSAOUIRA  
CERCLE TAMANAR  
CAIDAT DE SMIMOU  
COMMUNE  
IDAOUIAZZA  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT SIMPLIFIÉ  
N° :01 /CI/2025

Le 30 SEPTEMBRE 2025 à  
11h00mn il sera procédé  
dans les bureaux siège  
communal de la commune  
IDAOUIAZZA à l'ou-  
verture des plis relatifs à l'ap-  
pel d'offres ouvert simplifié  
sur offre de prix, pour :

TRAVAUX DE  
CONSTRUCTION ET  
EQUIPEMENT D'UN  
CHATEAU D'EAU OU  
DOUAR SIDI BRAHIM OU  
AISSA - LA COMMUNE  
IDAOUIAZZA PRO-  
VINCE ESSAOUIRA

Conformément aux dis-  
positions de l'article 135 du  
décret n°2-22-431 du 8 mars  
2023 relatif aux marchés  
publics et l'arrêté du Minis-  
tre de l'économie et des  
finances n° 1692-23 du  
23juin2023 relatif à la dé-  
matérialisation des procé-  
dures de passation des mar-  
chés publics et des gar-  
ranties pécuniaires, le dos-  
sier d'appel d'offres est  
téléchargeable à partir du  
portail des marchés publics  
: www.marchespublics  
s.gov.ma.

Le Cautionnement provi-  
soire est fixé à la somme de  
(deux Mille huit cent Di-  
rhams),2 800,00 DHS

L'estimation des coûts des  
prestations établie par le  
maître d'ouvrage est fixée à  
la somme de : (150.114  
,00dhs)

Cent Cinquante Mille  
Cent Quatorze Dirhams  
00cts).

Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des dos-  
siers des concurrents doi-  
vent être conformes aux  
dispositions des articles 30,  
32 et34 du décret n° n°2-22-  
431 du 8 mars 2023 relatif  
aux marchés publics.

Les concurrents doivent dé-  
poser leurs plis par voie  
électronique via le portail  
des marchés publics  
www.marchespublics.gov.  
ma, conformément aux dis-  
positions de l'article 148 du  
décret n°2-12-349 relatif  
aux marchés publics et l'ar-  
rêté du Ministre de l'écono-  
mie et des finances n°  
1982-21 du 14 décembre  
2021 relatif à la dématéria-

lisation des procédures de  
passation des marchés pu-  
blics et des garanties pécu-  
niaires.

Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 05 du règle-  
ment de la consultation ;  
N° 6079/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Wilaya de la Région  
Draa Tafilalet  
Province d'Errachidia  
Cercle d'Arfoud  
Commune Es-sifa

Le : 06/10/2025 à 10  
Heure, il sera procédé dans  
le bureau du président de  
la commune territoriale  
d'Es-sifa à l'ouverture des  
plis relatif à l'appel d'offres  
ouvert national sur offres  
des prix relatif à

TRAVAUX DE BRANCHE-  
MENT 2° ET 1° CATEGO-  
RIE DESTINEE A  
ALIMENTER LES RE-  
SEAUX D'ECLAIRAGE  
PUBLIC AUX DIVERS  
ROUTES RELIANT LES  
KSOUR DE LA C.T ES-  
SIFA.

Le dossier d'appel d'offres  
doit être téléchargé à partir  
du portail des marchés pu-  
blics accessible à l'adresse :  
www.marchespublics  
.gov.ma.

L'estimation des coûts des  
prestations établies par le  
maître d'ouvrage est fixée à  
la somme de : 1 705 434,85  
DHS (un million sept cent  
cinq mille quatre cent  
trente-quatre dirhams, qua-  
tre-vingt-cinq centimes)

Le cautionnement provi-  
soire est fixé à la somme de  
: 34.000,00 DHS (trente-  
quatre cent mille DI-  
RHAMS)

Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des dos-  
siers des concurrents doi-  
vent être conformes aux  
dispositions des articles 30  
à 34 du décret n°2-22-431  
du 15 Chaabane 1444 (08  
mars 2023) relatif aux mar-  
chés publics.

Les concurrents doivent dé-  
poser leurs plis par voie  
électronique dans le portail  
des marchés publics acces-  
sible à l'adresse www.mar-  
chespublics.gov.ma.

Les prospectus, notices ou  
autres documents tech-  
niques exigés par le dossier  
d'appel d'offres doivent  
être déposés au bureau  
d'ordre de la commune au  
plus tard le jour ouvrable  
précédant la date d'ou-  
verture des plis ou remis  
séance tenante au président  
de la commission d'ou-  
verture des plis.

Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
à l'article 4 du règlement de  
la consultation.  
N° 6080/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'AGRI-  
CULTURE, DE LA  
PECHE MARITIME, DU  
DEVELOPPEMENT  
RURAL ET DES  
EAUX ET FORÊTS  
DIRECTION REGIONALE  
DE L'AGRICULTURE  
DE RABAT – SALE  
– KENITRA  
ECOLE D'AGRICUL-  
TURE DE TEMRA

AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT NATIONAL  
N° 07 /2025/EAT  
(Séance publique)

Le 09 octobre 2025 à dix  
heures (10 H), il sera pro-  
cédé dans la salle des réu-  
nions de l'Ecole d'Agricul-  
ture de Témar, Commune de Mers El kheir  
- Préfecture de Skhirat - Té-  
mara, à l'ouverture des plis  
relatifs à l'appel d'offres  
ouvert national sur offres  
de prix n°07/2025/EAT du  
09/10/2025 pour travaux  
de construction de l'exten-  
sion de la halle technolo-  
gique de l'Ecole  
d'Agriculture de Témar,  
commune de Mers El kheir  
- Préfecture de Skhirat - Té-  
mara (lot unique).

Le dossier d'appel d'offres  
doit être téléchargé à partir  
du portail des marchés de  
l'Etat accessible à l'adresse  
: www.marchespublics  
.gov.ma.

L'estimation des coûts des  
prestations établie par le  
maître d'ouvrage est fixée à  
la somme de : Quatre cent  
soixante-quatorze mille six  
cent seize dirhams cin-  
quante-deux centimes  
toutes taxes comprises  
(474.616,52 MAD TTC).

Le cautionnement provi-  
soire est fixé à la somme de  
: Neuf mille quatre cents  
Dirhams (9.400,00 Dhs).

Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des dos-  
siers des concurrents doi-  
vent être conformes aux  
dispositions des articles 30  
à 34 et 135 du décret n° 2-  
22-431 du 15 chaabane 1444  
(8 mars 2023) relatif aux  
marchés publics.

Les concurrents doivent dé-  
poser leurs dossiers par  
voie électronique dans le  
portail des marchés publics  
accessible à l'adresse  
www.marchespublics.gov.  
ma conformément aux dis-  
positions de l'arrêté du mi-  
nistre délégué auprès de la  
ministère de l'Économie et  
des finances, chargé du  
budget n° 1692-23 du 4  
hidja 1444 (23 juin  
2023) relatif à la dématéria-  
lisation des procédures, des  
documents et des pièces re-  
latifs aux marchés publics.

Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 6 du règlement  
de consultation.

Les concurrents doivent  
fournir les copies certifiées  
conformes à l'original du  
certificat de qualification et  
de classification dans le sec-  
teur, classe et qualification  
suivant : Secteur : A :  
Construction

Qualification : A2: Travaux  
courants en béton armé –  
maçonnerie pour bâtiments  
Classe : 5

En application des disposi-  
tions prévues par l'arrêté  
du ministre délégué auprès  
de la ministre de l'Écono-  
mie et des finances, chargé  
du budget n° 1502 23 du 24  
kaada 1444 (13 juin 2023)  
portant application des dis-  
positions de l'article 148 du  
décret n° 2 22 431 du 15  
chaabane 1444 (8 mars  
2023) relatif aux marchés  
publics, cet appel d'offres  
est réservé aux très petites,  
petites et moyennes entre-  
prises installées au Maroc y  
compris les jeunes entre-  
prises innovantes, aux coo-  
pératives, aux unions de  
coopératives et aux auto-  
entrepreneurs.

N° 6081/PA

**BEL AGRO**  
Société à responsabilité limitée d'associé unique  
Au capital de 300.000,00 dirhams  
Siège social :  
LOT LA PERLE DE NOUACEUR IMM 13 N° 8 NOUACEUR, CASABLANCA  
RC N° : 312179 / CASABLANCA

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16/12/2022, l'associé unique de la Société dite BEL AGRO SARL AU, au Capital de 300.000,00 Dirhams, sise à CASABLANCA, LOT LA PERLE DE NOUACEUR IMM 13 N° 8 NOUACEUR a décidé ce qui suit :

- La dissolution anticipée de la Société.
- Nomination de Mr. BORTALI HICHAM en qualité de liquidateur de la Société.
- Siège de liquidation fixé à : LOT LA PERLE DE NOUACEUR IMM 13 N° 8 NOUACEUR, CASABLANCA.

Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca le 19.08.2025 sous le N° 985409.

N° 6084/PA

NORTHROP GRUMMAN MOROCCO

Société Anonyme « en cours de liquidation » au capital social de 8 500 000 Dirhams  
Siège social : Rue Jalal Ed-ding Essayouti, n°37, Quartier Racine - Casablanca  
R.C. de Casablanca n°68971 - I.F. 1066031  
Dissolution anticipée

Au terme de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er juillet 2025 de la société NORTHROP GRUMMAN MOROCCO (la « Société »), les actionnaires ont décidé ce qui suit :

- La dissolution anticipée de la Société à compter du 1er juillet 2025 ;
- La fin du mandat du Président de la Société ;
- La fin du mandat des Administrateurs de la Société ;
- La nomination d'un liquidateur, Monsieur Aziz BENLHOMIS, de nationalité marocaine, titulaire de la carte d'identité nationale numéro Q 163944, demeurant à Résidence Ibtissam, rez de chaussée, appartement n°2, Val Fleuri à Casablanca ;
- La fixation de l'adresse du siège de liquidation : 179, Boulevard Hassan 1er, 4ème étage-Casablanca.

Le dépôt légal et la déclaration modificative ont été effectués au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 21 juillet 2025 sous le numéro 982974

N° 6086/PA

**ARCHI AIDESIGN - SARL**  
Aux termes d'un acte SSP en date du 02/09/2025, il a été constitué une SARL :

1. Dénomination : ARCHI AIDESIGN - SARL
2. Capital : 100 000,00 Dh
3. Gérance : M. MOHAMMED OUMARI, CIN CC11426
4. Siège : 10, Rue liberté, 3ème étage, Apt. N°5, Casa
5. Objet : Entrepreneur de travaux divers, aménagement intérieur et extérieur
6. Durée : 99 Années.

Le dépôt légal et le RC ont été effectués au Greffe du TC de Casa par le OMPIC en date du 15/09/2025. Sous le numéro 988048, et inscrit au registre de commerce sous le numéro 693323

N° 6085/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
REGION DE CASABLANCA SETTAT  
COMMUNE D'EL BOROUJ  
AVIS D'APPEL D'OFFRE

**FRES OUVERT NATIONAL N° 06/BOR/2025**  
ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RESERVOIR D'EAU DE CAPACITE DE 25 M3 ET EQUIPEMENT D'UN PUIT AU DOUAR EL FOKRA A LA COMMUNE D'EL BOROUJ PROVINCE DE SETTAT

Le 14/10/2025 à 10 h, il sera procédé, dans la salle des réunions de la Commune d'El borouj à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix n° 06/BOR/2025 pour :

Le dossier de d'Appel D'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchés-publics.gov.ma](http://www.marchés-publics.gov.ma)

-L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à CENT MILLE DIRHAMS TTC (100.000,00 DH TTC).

-Le cautionnement provisoire est fixé à Deux mille Dirhams (2 000,00 dh)

-Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 31,34 et 135 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1

444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics, et aux dispositions de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 Hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les candidats doivent : Déposer leurs dossiers par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics [www.marchés-publics.gov.ma](http://www.marchés-publics.gov.ma)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation

N° 6087/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
REGION DRAA TAFILALET  
PROVINCE MIDELET  
COMMUNE SIDI AAYAD  
Avis d'appel d'offres ouvert simplifié sur « offres de prix » n° : 03/2025  
Le Lundi 29 SEPTEMBRE 2025 à 12 heures, il sera procédé, dans la salle de réunions relevant de la commune SIDI AAYAD, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert

simplifié sur « offres de prix » pour : ACQUISITION D'UN CAMION BENNE AU PROFIT DE LA COMMUNE SIDI AAYAD PROVINCE MIDELET.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchés-publics.gov.ma](http://www.marchés-publics.gov.ma)

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 420.000,00 dirhams (Quatre cent vingt mille dirhams) T.T.C

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Huit mille (8.000,00) dhs. Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique via le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchés-publics.gov.ma](http://www.marchés-publics.gov.ma)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 3 du règlement de consultation.

N° 6088/PA



**ROYAUME DU MAROC**  
**AGENCE NATIONALE DES PORTS**  
**DIRECTION DU PORT DE JORF LASFAR ET REGION**  
**AVIS APPEL D'OFFRE OUVERT NATIONAL**  
**N° 26/AOO/DPJR/ANP/2025**  
**SEANCE PUBLIQUE**

Le 14 Octobre 2025 à 11h00 Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction du Port de Jorf Lasfar et Région à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

**LA FOURNITURE DE VETEMENTS ET ARTICLES DE TRAVAIL POUR LE PERSONNEL DES PORTS DE LA DPJR- DIRECTION DU PORT DE JORF LASFAR ET REGION**

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics dans les conditions prévues à l'article 22 du Règlement du 01 Juillet 2025 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP.

L'estimation du coût des prestations établies par le maître d'ouvrage est de : **222.840,00 Dhs HT soit en lettres : deux cent vingt deux mille huit cent quarante Dirhams Hors Taxes**

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **3.000,00 Dhs (Trois Mille Dirhams)**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP.

Les concurrents doivent déposer électroniquement leurs plis conformément à l'Arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 Hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatives aux marchés publics;

Il est prévu une visite des lieux et une réunion d'information qui auront lieu le :

- **07/10/2025 à 11h00 au Port de Jorf Lasfar**

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par article 09 du règlement de la consultation

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ANP- Direction du Port de Jorf Lasfar et Région auprès de la Division Support- Bureau des Marchés- au km 22 route de Oualidia -EL Jadida - Tél : 05 29 05 99 49 - 06 20 69 51 82 - Fax : 05 23 34 54 31

LA DIRECTRICE DU PORT DE JORF LASFAR ET REGION



Agence Nationale des Ports - Direction du Port de Jorf Lasfar et Région  
Km 22, route oualidia, BP 3182, El Jadida (Poste principale)  
Tél : 05.29.05.99.49 / 06.20.69.51.82 - Fax : 05.23.34.54.31

N°6083 /PA



**ROYAUME DU MAROC**  
**AGENCE NATIONALE DES PORTS**  
**DIRECTION DU PORT DE JORF LASFAR ET REGION**  
**AVIS APPEL D'OFFRE OUVERT NATIONAL**  
**N° 17/AOO/DPJR/ANP/2025**  
**SEANCE PUBLIQUE**

Le 16 Octobre 2025 à 11h00 Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction du Port de Jorf Lasfar et Région à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour les :

**TRAVAUX D'ENTRETIEN DE L'ETANCHEITE DES TERRASSES DES BATIMENTS ANP AU PORT D'EL JADIDA**

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics dans les conditions prévues à l'article 22 du Règlement du 01 Juillet 2025 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP.

L'estimation du coût des prestations établies par le maître d'ouvrage est de :

**206 000,00 DHs HT soit en lettres Deux Cent Six Mille Dirhams Hors Taxes.**

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **3 700,00 DHS (Trois Mille Sept Cent Dirhams).**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP.

Les concurrents doivent déposer électroniquement leurs plis conformément à l'Arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 Hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics;

Il est prévu une visite des lieux et une réunion d'information qui auront lieu :

Le **08/10/202 à 11h00 au Port d'El Jadida.**

**NB :**

Les concurrents doivent présenter une copie légalisée du certificat de qualification et de classification des entreprises du BTP délivré par le Ministère de l'Équipement et de l'eau suivant :

**SECTEUR: N ; QUALIFICATION: N1 ; CLASSE: 3**

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par article 13 du règlement de la consultation

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ANP- Direction du Port de Jorf Lasfar et Région auprès de la Division Support- Bureau des Marchés- au km 22 route de Oualidia -EL Jadida -

Tél : 05 29 05 99 49 - 06 20 69 51 82 - Fax : 05 23 34 54 31.

LA DIRECTRICE DU PORT DE JORF LASFAR ET REGION



Agence Nationale des Ports - Direction du Port de Jorf Lasfar et Région  
Km 22, route oualidia, BP 3182, El Jadida (Poste principale)  
Tél : 05.29.05.99.49 / 06.20.69.51.82 - Fax : 05.23.34.54.31

N°6082 /PA

**قرار رقم: 01/2025**  
**يقضي بإجراء وتنظيم امتحان الكفاءة المهنية**  
**برسم سنة 2025 بالجماعة الترابية بوابوض امدلان**

المملكة المغربية  
وزارة الداخلية  
عمالة إقليم شيشاوة  
جماعة بوابوض امدلان  
\*\*\*\*\*

**إن رئيس مجلس الجماعة الترابية بوابوض امدلان**

- بناء على مقتضيات الظهير الشريف رقم 58.008.1 بتاريخ 4 شيعان 1377 الموافق لـ 24 فبراير 1958 بمثابة النظام العام للوظيفة العمومية، حسب ما وقع تغييره وتتميمه؛
- وبناء على القانون التنظيمي رقم: 14.113 المتعلق بالجماعات والصادر بتنفيذه الظهير الشريف رقم: 15.85 الصادر بتاريخ رمضان 1436 الموافق لـ 7 يوليوز 2015؛
- وبناء على المرسوم رقم 2.17.451 صادر بتاريخ 23 نونبر 2017 بمن نظام المحاسبة العمومية للجماعات ومؤسسات التعاون بين الجماعات؛
- وبناء على المرسوم الملكي رقم 67-401 بتاريخ 13 من ربيع الأول 1387 (22 يونيو 1967) بمن نظام عام للمباريات والامتحانات الخاصة بولوج أسلاك ودرجات ومناصب الإدارات العمومية كما تم تغييره وتتميمه؛
- وبناء على المرسوم رقم 2.22.611 الصادر في 10 صفر 1444 (07 سبتمبر 2022) بتغيير المرسوم رقم 2.04.403 بتاريخ 29 من شوال 1426 الموافق لـ (02 ديسمبر 2005) بتحديد شروط ترفي موظفي الدولة في الدرجة أو الإطار؛
- وبناء على مرسوم رقم 2-62-344 بتاريخ 15 صفر 1383 (8 يوليوز 1963) بتحديد سلام الأجور وشروط ترفي موظفي الدولة في الرتبة والدرجة؛
- وبناء على المرسوم رقم 2-05-1367 صادر في 29 من شوال 1426 (2 ديسمبر 2005) بتحديد مسطرة تنقيط وتقييم موظفي الإدارات العمومية؛
- وبناء على قرار الوكيل المنتدبة لدى رئيس الحكومة المكلفة بالانتقال الرقعي وإصلاح الإدارة رقم 1438.22 الصادر في 23 من شوال 1443 (24 ماي 2022) بتحديد شروط وإجراءات و برامج امتحانات الكفاءة المهنية للترقي في الدرجة بالنسبة لهيئتي المساعدين التقنيين و المساعدين الإداريين المشتركين بين الوزارات؛
- وبناء على المرسوم رقم 2.24.612 و المرسوم رقم 2.24.613 الصادرين في 10 محرم 1446 الموافق لـ (16 يوليوز 2024) بتغيير وتميم المرسومين رقم 2.10.452 و رقم 2.10.453 بتاريخ 20 من ذي القعدة 1431 الموافق لـ (29 أكتوبر 2010) بشأن التنظيمين الأساسيين الخاصين بهيئتي المساعدين الإداريين و المساعدين التقنيين المشتركين بين الوزارات؛

**يقرر ما يلي:**

**فصل فريد:** تنظم الجماعة الترابية لبوابوض امدلان يوم الأحد 26 أكتوبر 2025 على الساعة 09 صباحا بمقر الجماعة امتحان الكفاءة المهنية برسم سنة 2025، لفائدة الموظفين الذين قضوا (06) ست سنوات من الخدمة الفعلية في درجاتهم والمستوفين للشروط النظامية حسب الجدول أدناه:

الدرجة الحالية	الدرجة الجديدة	شروط المشاركة في الامتحان	عدد المناصب المتبارة بشأنها	آخر أجل لإيداع الترشيحات	تاريخ إجراء الامتحان	المكان
مساعد إداري من الدرجة الأولى	مساعد إداري من الدرجة الممتازة	يشارك في الامتحان الموظفون الذين قضوا 6 سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية بهذه الصفة	01	تودع طلبات الترشيح بملفك الصفي في أجل أقصاه 20 أكتوبر 2025	26 أكتوبر 2025	قاعة الاجتماعات بمقر الجماعة

N°6091 /PA

المملكة المغربية  
وزارة الداخلية  
عمالة إقليم شيشاوة  
دائرة أجموس  
جماعة الحمام  
\*\*\*

**الاعلان عن مزاد عمومية رقم 2025/10**

في يوم: 2025/10/15 على الساعة 11 صباحا سيتم بمقر جماعة الحمام إجراء مزاد عمومية عن طريق طلب عروض مفتوح بعروض أثمان كراء أربعة (04) محلات تجارية حاملة للترقيم من 6 إلى 9 بالإضافة إلى مقهى و محل جزارة ملحق به و الممزوجة بوشيل لمدة ثلاث سنوات قابلة للتجديد ضمنيا.  
حدد مبلغ الضمان المؤقت في: (1000.00) درهم  
سنة ألف درهم بالنسبة للمقهي و محل الجزارة الملحق به.  
حدد التمن الافتتاحي للمزاد العمومية من طرف صاحب المشروع حسب الجدول المضمن في المادة الثالثة من دفتر التحملات التي تحدد التمن المقترح من طرف لجنة الخبرة الإدارية.  
يمكن تحميل ملف المزايدة العمومية إلكترونيا من بوابة الصفقات العمومية [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma) كما يمكن سحبه من مصلحة المداخل الجبائية  
يجب أن يكون كل من محتوى و ايداع ملفات المتنافسين مطابقا لمقتضيات المواد 11 و 14 من القرار المشترك لوزير الداخلية ووزير الاقتصاد و المالية رقم 3712.21 الصادر في 14 سبتمبر 2022 بتحديد كيفية إجراء المزايدة العمومية المنمطة بالترخيص بالاحتلال المؤقت للعالم للجماعات الترابية بإقامة بناء و بتفويت و كراء و استغلال املاكها الخاصة.  
يمكن للمتنافسين ايداع عروضهم عبر الحامل الورقي بمصلحة المداخل أو إلكترونيا عبر بوابة الصفقات العمومية [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma)

الوثائق الواجب الادلاء بها هي كما يلي

- الملف الإداري و التقني:  
1- تصريح بالشرف موقع من طرف المتنافس.  
2- اصل وصل الضمان المؤقت أو شهادة الكفالة الشخصية و التضامنية التي تقوم مقامه.  
3- نسخة من دفتر التحملات موقع بالأحرف الأولى و موقع من طرف المتنافس.  
4- نسخة من بطاقة التعريف الوطنية.  
5- بالنسبة للجمعيات: نسخة لاتفاقية تأسيس التجمع.  
6- بالنسبة للتعاونيات: شهادة القيد في السجل المحلي للتعاونيات.  
7- بالنسبة للمقاول الذاتي: شهادة التسجيل في السجل الوطني للمقاول الذاتي أو نسخة منها مسلمة منذ أقل من سنة.
- الملف التقني:  
- مذكرة تبين الوسائل البشرية و التقنية للمتنافس و المزمع استغلالها في تسيير العقار.
- العرض المالي  
يتضمن العرض المالي عقد الالتزام الذي يلتزم بموجبه المتنافس بكراء العقار موضوع المزايدة العمومية طبقا للشروط المقررة في دفتر التحملات مقابل ثمن يقترحه و يتم اعداد هذا العقد في نظير واحد.  
يوقع المتنافس او ممثله الموهل عقد الالتزام بعد ملئه بصورة قانونية و الذي يجب ان يتضمن بيان الهوية البنكية.  
4- بالنسبة لمتنافس المزمع استناد المزايدة العمومية اليه يتعين عليه اتمام ملفه بالوثائق الواردة حسب الحالة في المادة 11 اولا - الف(2) و ب-تانيا(2) و ب-ثالثا(2) من القرار المشترك رقم 3712.21 المشار اليه اعلا.  
ملحوظة: يتعين على المشاركين في المزايدة العمومية تحديد رقم المحل المراد كراؤه في ملفاتهم، و اذا تحقق الامر بانكثر من محل وجب ايداع ملفات منفصلة.

N°6090/PA

CABINET AL ISTICHA-  
RYA CONSULTING -  
SARL-BOUZNKA  
Tél/Fax: 0537649573  
GSM: 0668792975.  
Constitution d'une  
S.A.R.L.A.U

Aux termes d'un acte sous  
seing privé en date du  
11/09/2025.

IL a été établi les Statuts  
d'une Société A Responsa-  
bilité Limitée D'associe  
Unique, dont les caractéris-  
tiques sont les suivantes :

Dénomination :  
" AXIRUM DEVELOPE-  
MENT" S.A.R.L.A.U  
Siège Social : N°276 BD INB  
TACHEFINE 3 EME  
ETAGE CASABLANCA.  
Associés Unique :  
- Mr. MOAWYA HICHAM,  
apporteur en numéraire 100  
000.00 DHS soit 1000 parts  
sociales.  
Objet : > PROMOTION IM-  
MOBILIERE;  
> GESTION ET LOCA-  
TION DE BIENS IMMOBI-

LIERS.  
Durée : 99 ans.  
Capital social : 100.000,00  
DHS.  
Gérance : la société est  
gérée par Mr. MOAWYA  
HICHAM.  
Dépôt légale : la société a  
été immatriculée au registre  
de commerce au Tribunal  
de commerce de Casaba-  
lanca sous le N° 988051 RC  
N°693329.

N° 6093/PA

**SOCIETE NATIONALE DE RADIODIFFUSION**

**ET DE TELEVISION**

**AVIS RECTIFICATIF**  
**AOO n° 74AOM/SNRT/2025**

**Il est porté à la connaissance des concurrents intéressés par l'appel d'offres ouvert n°74AOM/SNRT/2025 relatif à :**

**La fourniture et la mise en service d'un système d'intercom Broadcast pour les besoins de la Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision.**

**Que la date d'ouverture des plis est reportée au 06/10/2025 à 11h00 au lieu du 02/10/2025 à 12h00.**

**Que la date du dépôt des prospectus et des documents techniques est reportée au 03/10/2025 à 16 Heures, délai de rigueur, au lieu du 01/10/2025.**

N°6092 /PA



ROYAUME DU MAROC  
AGENCE NATIONALE DES PORTS  
DIRECTION DU PORT DE JORF LASFAR ET REGION  
AVIS APPEL D'OFFRE OUVERT NATIONAL  
N° 23/AOO/DPJR/ANP/2025  
SEANCE PUBLIQUE

Le 14 Octobre 2025 à 11h00 Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction du Port de Jorf Lasfar et Région à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

**LA MAINTENANCE DE SYSTEME DE BALISAGE MARITIME AU PORT DE JORF LASFAR ET REGION**

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics dans les conditions prévues à l'article 22 du Règlement du 01 Juillet 2025 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP.

L'estimation du coût des prestations établies par le maître d'ouvrage est de :

- 380.000,00 Dhs HT soit en lettres : trois cent quatre-vingt mille Dirhams Hors Taxes
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :
- 4.000,00 Dhs (Quatre Mille Dirhams)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP.

Les concurrents doivent déposer électroniquement leurs plis conformément à l'Arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 Hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatives aux marchés publics;

Il est prévu une visite des lieux et une réunion d'information qui auront lieu le :

- 07/10/2025 à 11h00 au Port de Jorf Lasfar

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par article 13 du règlement de la consultation Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ANP- Direction du Port de Jorf Lasfar et Région auprès de la Division Support- Bureau des Marchés - au km 22 route de Qualidia - EL Jadida - Tél : 05 29 05 99 49 - 06 20 69 51 82 - Fax : 05 23 34 54 31

LA DIRECTRICE DU PORT DE JORF LASFAR ET REGION



Agence Nationale des Ports - Direction du Port de Jorf Lasfar et Région  
Km 22, route qualidia - BP 9182 - El Jadida (Poste principale)  
Tél : 05.29.05.99.49 / 06.20.69.51.82 - Fax : 05.23.34.54.31

N°6089 /PA

« FADILA PRESTIGE »  
S.A.R.L.A.U  
SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ  
LIMITÉE A ASSOCIÉE  
UNIQUE AU  
CAPITAL DE 100.000,00  
DIRHAMS  
SIEGE SOCIAL :  
RUE SOUMAYA RESI-  
DENCE SHEHRAZADE 3  
5EME ETAGE N° 22 PAL-  
MIERS CASABLANCA  
CONSTITUTION  
DE SOCIÉTÉ

Aux termes d'un acte sous  
seing privé en date, à Casa-  
blanca, du 13/08/2025, il a  
été formé une société à res-  
ponsabilité limitée à asso-  
ciée unique dont les  
caractéristiques sont les  
suivantes :  
DENOMINATION : « FA-  
DILA PRESTIGE »  
S.A.R.L.A.U  
OBJET : La société a pour  
objet directement ou indi-  
rectement, tant au Maroc  
qu'à l'étranger :  
- L'activité de transactions  
immobilières et commer-  
ciales, de promotion immo-  
bilière, de lotissement,  
gestion de locations, admi-  
nistrations de biens et  
toutes activités se rapport-  
ant directement ou indirect-  
ement à l'objet social ainsi

défini ;  
- La création, l'acquisition,  
la prise en gérance libre de  
tous établissements commer-  
ciaux, agences immobili-  
ères et autres, la location  
ou l'achat de tous immeu-  
bles pouvant servir de ma-  
nière quelconque à l'objet  
social ;  
- La prestation de service  
aux entreprises et aux ad-  
ministrations ;  
- L'import et l'export de  
matériaux de construction ;  
Et généralement, toutes  
opérations industrielles,  
commerciales, financières,  
civiles, mobilières ou im-  
mobilières pouvant se rat-  
tacher directement ou  
indirectement à l'un des ob-  
jets visés ci-dessus ou à  
tous objets similaires,  
connexes ou complémen-  
taires.  
SIEGE SOCIAL : le siège so-  
cial est fixé à RUE SOU-  
MAYA RESIDENCE  
SHEHRAZADE 3 5EME  
ETAGE N° 22 PALMIERS  
CASABLANCA.  
CAPITAL SOCIAL : L'asso-  
ciée unique effectue l'ap-  
port en numéraire, à savoir :  
- La société ARCADIA  
CAPITAL S.A.S.U  
100.000,00 DHS

Soit au total la somme de  
Cent Mille dirhams :  
100.000,00 DHS  
DUREE : 99 années à com-  
pter du jour de l'immatricu-  
lation au Registre du  
commerce.  
ANNEE SOCIALE : du 1  
janvier au 31 décembre de  
chaque année.  
GERANCE : Monsieur  
Aziz EL HASSOUNY  
BENEFICES : Les produits  
nets de la société constatés  
par l'inventaire annuel  
après prélèvements légaux  
et statutaires sont attribués  
aux associés.  
DEPOT ET IMMATICU-  
LATION AU RC : Le dépôt  
a été effectué auprès du  
Greffe du Tribunal de Com-  
merce de Casablanca le  
29/08/2025 sous le n°  
986406.  
POUR EXTRAIT ET MEN-  
TION

N° 6099/PA

Ste BANIZIA "SARL  
AU CAPITAL  
DE 100.000,00 DHS  
SIEGE SOCIAL :  
N° 3 Kaat Bennahid Derb  
Sidi Ben Nacer Medina  
Marrakech  
Avis de transfert du siège :  
1- Suivant P.V. de l'assem-

blée générale extraordi-  
naire en date du  
09/12/2014, enregistré à  
Marrakech le 31/12/2014,  
les associés décident de  
transférer le siège social de  
ladite société initialement

établie à Marrakech Imm.  
N° 10, 2ème étage MHA-  
MID 9, au nouveau local  
situé à : N° 3 Kaat Bennahid  
Derb Sidi Ben Nacer Me-  
dina Marrakech  
Le dépôt légal a été effectué

au tribunal de commerce  
de Marrakech le  
27/04/2015 sous le N°  
2326, registre de commerce  
N° 56141.

N° 6100/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE LA SANTE ET DE LA PROTECTION SOCIALE  
Direction Régionale Rabat -Salé-Kenitra

**AVIS RECTIFICATIF****APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL A MAJORATION N°13/2025**

Il est porté à la connaissance du public que l'avis de l'appel d'offres ouvert international à majoration n° 13/2025, publié au journal de Libération le mercredi 27 août 2025 sous le n°10593, relatif à l'exécution des prestations de gardiennage des bâtiments de la Direction Régionale de la Santé et de la Protection Sociale de Rabat Salé Kenitra et des différentes structures sanitaires relevant de sa compétence, en 3 lots séparés ; fait l'objet d'une modification concernant la date d'ouverture des plis comme suit :

- La date d'ouverture des plis aura lieu le 14 octobre 2025 à 10h00 au lieu du 06 octobre 2025 à 10h00.

**Le reste sans changement.**

N°6098 /PA



Royaume du Maroc  
Ministère de l'Éducation Nationale  
du Préscolaire & des Sports  
Direction provinciale de Kenitra

**AVIS RECTIFICATIF N° : 01**  
**RELATIF A L'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX**  
**NATIONAL N°: 53SP/DPK/2025**  
**SEANCE PUBLIQUE**

Il est porté à la connaissance du public que :

- 1- Les communes concernées par les prestations objet du présent appel d'offres ouvert sont comme suit :  
**KENITRA, OULED SLAMA, MOGRANE, BENMANSOUR, SIDI TAIBI ET SIDI ALLAL TAZI (au lieu de ALLA TAZI) À LA PROVINCE DE KENITRA.**
- 2- L'objet du présent AOO après la rectification : **ETUDES GEOTECHNIQUES, RECEPTION DES FONDS DE FOUILLES, CONTROLE DE LA QUALITE D'EXECUTION DES MATERIAUX, ESSAIS ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 11 TERRAINS DE SPORT DANS 11 ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DES COMMUNES DE: KENITRA, OULED SLAMA, MOGRANE, BENMANSOUR, SIDI TAIBI ET SIDI ALLAL TAZI À LA PROVINCE DE KENITRA - EN LOT UNIQUE.**
- 3- Le reste est sans changement.

N°6095 /PA



Royaume du Maroc  
Ministère de l'Éducation Nationale  
du Préscolaire & des Sports  
Direction provinciale de Kenitra

**AVIS RECTIFICATIF N° : 01**  
**RELATIF A L'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX**  
**NATIONAL N°: 51SP /DPK/2025**  
**SEANCE PUBLIQUE**

Il est porté à la connaissance du public que :

- 1- Les communes concernées par les prestations objet du présent appel d'offres ouvert sont comme suit :  
**KENITRA, OULED SLAMA, MOGRANE, BENMANSOUR, SIDI TAIBI ET SIDI ALLAL TAZI (au lieu de ALLA TAZI) À LA PROVINCE DE KENITRA.**
- 2- L'objet du présent AOO après la rectification : **CONTROLE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 11 TERRAINS DE SPORT DANS 11 ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DES COMMUNES DE : KENITRA, OULED SLAMA, MOGRANE, BENMANSOUR, SIDI TAIBI ET SIDI ALLAL TAZI À LA PROVINCE DE KENITRA - EN LOT UNIQUE.**
- 3- Le reste est sans changement.

N°6094 /PA



Royaume du Maroc  
Ministère de l'Éducation Nationale  
du Préscolaire & des Sports  
Direction provinciale de Kenitra

**AVIS RECTIFICATIF N° : 01**  
**RELATIF A L'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX**  
**NATIONAL N°: 52SP/DPK/2025**  
**SEANCE PUBLIQUE**

Il est porté à la connaissance du public que :

- 1- Les communes concernées par les prestations objet du présent appel d'offres ouvert sont comme suit :  
**KENITRA, OULED SLAMA, MOGRANE, BENMANSOUR, SIDI TAIBI ET SIDI ALLAL TAZI (au lieu de ALLA TAZI) À LA PROVINCE DE KENITRA.**
- 2- L'objet du présent AOO après la rectification : **ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 11 TERRAINS DE SPORT DANS 11 ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DES COMMUNES DE : KENITRA, OULED SLAMA, MOGRANE, BENMANSOUR, SIDI TAIBI ET SIDI ALLAL TAZI À LA PROVINCE DE KENITRA - EN LOT UNIQUE.**
- 3- Le reste est sans changement.

N°6097 /PA



Royaume du Maroc  
Ministère de l'Éducation Nationale  
du Préscolaire & des Sports  
Direction provinciale de Kenitra

**AVIS RECTIFICATIF N° : 01**  
**RELATIF A L'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX**  
**NATIONAL N°: 50SP/CA/DPK/2025**  
**SEANCE PUBLIQUE**

Il est porté à la connaissance du public que :

- 1- Les communes concernées par les prestations objet du présent appel d'offres ouvert sont comme suit :  
**KENITRA, OULED SLAMA, MOGRANE, BENMANSOUR, SIDI TAIBI ET SIDI ALLAL TAZI (au lieu de ALLA TAZI) À LA PROVINCE DE KENITRA.**
- 2- L'objet du présent AOO après la rectification : **ÉTUDE ARCHITECTURALE ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 11 TERRAINS DE SPORT AU SEIN DE 11 ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES SITUÉS DANS LES COMMUNES DE KÉNITRA, OULED SLAMA, MOGRANE, BENMANSOUR, SIDI TAIBI ET SIDI ALLAL TAZI. PROVINCE DE KÉNITRA - EN LOT UNIQUE.**
- 3- Le reste est sans changement.

N°6096 /PA



Mondiaux d'athlétisme de Tokyo

# De l'argent pour Soufiane El Bakkali



Contre tous pronostics, le double champion olympique et mondial du 3.000 m steeple, Soufiane El Bakkali n'a pas réussi à conserver son titre glané à Budapest en 2023 et s'est contenté de l'argent aux Mondiaux de Tokyo, où le Néo-Zélandais Geordie Beamish a créé une grande surprise en remportant la médaille d'or de la distance.

El Bakkali est monté sur la deuxième marche du podium en 8 min 33sec 95/100è. Le titre mondial a été décroché par Beamish avec un chrono de 8min 33sec 88/100è. Le bronze est revenu au Kényan Edmund Serem (8:34.56).

El Bakkali, maître incontesté du 3.000 m steeple, a bien géré la course avant de s'effondrer dans les derniers mètres face à son rival néo-zélandais, éliminé en série aux JO l'été dernier.

"La tactique que nous avons adoptée avec le staff technique consistait en l'observation de la course. J'ai préféré rester en queue de peloton. Quand j'ai accéléré dans la dernière ligne droite j'ai réussi à passer devant mais je ne pouvais pas faire mieux que la 2ème place", a-t-il déclaré à la presse, en larmes, après la fin de cette course.

"J'ai fait de mon mieux, mais je n'ai pas pu franchir correctement la dernière bar-

rière. J'ai préféré reculer d'un pas au lieu de trébucher", a confié le médaillé d'or aux Mondiaux d'Eugène en 2022 et de Budapest en 2023.

"Malgré ce résultat, je suis satisfait de cette médaille d'argent. C'est ça le sport", a-t-il lancé, formulant le vœu de faire mieux lors des prochains rendez-vous.

Pour El Bakkali, cette médaille est "une victoire en soi", vu les sacrifices consentis et les années de préparation sur les plans physique et technique, notant qu'il s'est bien préparé pour les mondiaux de Tokyo après les JO de Paris.

"Je tiens à remercier la Fédération

Royale marocaine d'athlétisme et le peuple marocain pour leur soutien constant", a encore dit El Bakkali, auteur de la meilleure performance mondiale (MPM) de l'année au Meeting international Mohammed VI de Rabat (Ligue de diamant) sur 3000 m steeple (8:00.70).

L'Ethiopien Lamecha Girma, vice-champion du monde en 2019, 2022 et 2023 et vice-champion olympique en 2020, a terminé à la 6ème place (8:35.60), derrière l'autre Marocain Salaheddine Ben Yazide qui a réalisé une honorable performance après être entré en 5ème position avec un chrono de 8:35.16.

## Le Kenya candidat pour l'organisation des Mondiaux de 2029 ou 2031

Le Kenya a officiellement annoncé, lundi, sa candidature pour accueillir les Championnats du monde d'athlétisme de 2029 ou 2031, selon Athletics Kenya, l'instance dirigeante de l'athlétisme dans ce pays.

Le dossier de candidature sera présenté lors des Championnats du monde actuellement en cours à Tokyo, au Japon, a indiqué Barnaba Korir, membre exécutif et directeur du développement de la jeunesse à Athletics Kenya, soulignant la détermination du pays à organiser pour la première fois en Afrique cet événement biennal de grande envergure.

Selon M. Korir, le Kenya a finalisé son dossier et prendra les mesures nécessaires pour se conformer aux exigences de World Athletics, la fédération sportive internationale chargée de régir les fédérations nationales d'athlétisme.

En cas de succès, le Kenya deviendrait le premier pays africain à accueillir les Mondiaux d'athlétisme.

Le Kenya avait déjà perdu sa candidature pour les Mondiaux 2025, remportés par Tokyo, en raison de problèmes d'infrastructure, tandis que l'édition 2027 a été attribuée à Pékin.

## Futsal

L'équipe nationale féminine de futsal a hérité du groupe A de la première édition de la Coupe du monde, à l'issue du tirage au sort effectué lundi à Manille, aux Philippines.

La sélection nationale, championne d'Afrique de la discipline, défiera en phase de poules le pays hôte, les Philippines, l'Argentine et la Pologne.

La phase finale de la Coupe du monde féminine de futsal se jouera du 21 novembre au 7 décembre aux Philippines.

Ci-après les résultats du tirage au sort

- **Groupe A** : Philippines, Argentine, Pologne, Maroc
- **Groupe B** : Espagne, Thaïlande, Colombie, Canada
- **Groupe C** : Portugal, Japon, Nouvelle-Zélande, Tanzanie
- **Groupe D** : Brésil, Italie, Iran, Panama.

## Judo

Chafik El Kettani a été réélu à l'unanimité président de la Fédération Royale marocaine de judo et arts martiaux assimilés (FRMJAMA) pour un quatrième mandat, lors de l'assemblée générale électorale ordinaire au titre de la saison sportive 2024-2025, tenue dimanche à Casablanca.

Au cours de cette assemblée générale, qui s'est déroulée en présence de représentants du ministère de l'Éducation nationale, du Préso-colaire et des Sports, du Comité national olympique marocain, des autorités locales ainsi que des ligues et associations affiliées à la Fédération, les participants ont également approuvé à l'unanimité les rapports moral et financier.

## L'IRT de nouveau accroché

# Place au Clasico Raja - AS FAR

L'Ittihad de Tanger et l'Olympic de Safi ont fait match nul, un but partout, lundi au stade du Village sportif de Tanger, en ouverture de la deuxième journée de la Botola Pro D1. Les Mesfiouis ont ouvert le score à la 72e minute par le Sénégalais Moussa Kone, alors que les coéquipiers de Mohsine Moutaouali ont égalisé 6 minutes avant la fin de la rencontre par l'intermédiaire de Mohamed Saoud.

Ce match a été marqué par l'expulsion de Bilal El Ouadghiri (42e), Ennaama El Bellali (50e) et Amine El Ouad (79e) de l'Ittihad de Tanger, et de Yassine Kordani (29e) de l'Olympique de Safi.

Par ailleurs, les regards seront rivés, mercredi (20h00), vers le Complexe sportif Mohammed V, qui abritera le "Clasico" entre le Raja de Casablanca et l'AS FAR.

Ce face à face, comptant pour la se-

conde journée, aura un caractère spécial, compte tenu du début de saison réussi du Raja de Casablanca et de l'AS FAR, qui se sont imposés lors de la première manche, respectivement face au FUS de Rabat (2-0) et à l'Union Yacoub El Mansour (2-0), leur permettant de se côtoyer en première place du classement avec trois points, aux côtés de la Renaissance de Berkane, du Wydad de Casablanca et du Maghreb de Fès.

## Tirage au sort du 46<sup>ème</sup> CACC de handball-Maroc 2025

Le tirage au sort de la 46<sup>e</sup> édition du Championnat d'Afrique des clubs champions (CACC) de handball (Maroc 2025), effectué vendredi à Casablanca, a placé le club Montada Derb Soltane (hommes) dans le groupe B et l'AS Nouasseur (dames) dans le groupe A.

Chez les hommes, Montada Der Soltane affrontera tour à tour Flowers (Bénin), FAP (Cameroun), Avenir du rail (Congo), Kirkos Sub-City HC (Ethiopie) et Manga DFIP (Gabon).

Quant au groupe A, il met en présence Al

Ahly et Zamalek (Egypte), Red Star Oja (Côte d'Ivoire), Jeunesse Sportive de Kinshasa (République Démocratique du Congo) et Mekele 70 Endertha HC (Ethiopie).

Chez les dames, l'AS Nouasseur disputera cette compétition face à Al Ahly (Egypte), Tonnerre Kalara Club (Cameroun) et ASPAC HC (Bénin).

Le groupe B comprend Pédro Atlético (Angola), Africa Sports (Côte d'Ivoire), Forces armées et police (Cameroun) et Flowers (Bénin).

Dans une déclaration à la MAP, le prési-

dent de la Fédération Royale marocaine de handball, Hanafi Adli, a d'emblée affirmé que l'organisation de ce championnat au Maroc reflète encore une fois l'aura sportive dont bénéficie le Maroc en organisant des événements sportifs d'envergure continentale et internationale, relevant que cette compétition, véritable vitrine du handball africain, réunira les meilleurs clubs du continent, champions en titre dans leurs pays respectifs.

Prévu du 11 au 20 octobre prochain, le championnat mettra aux prises 10 équipes masculines et huit féminines.

*Ligue des champions*

# Le Bayern au révélateur londonien face à Chelsea



**A**près un mercato chaotique, symbolisé par l'arrivée en extremis de Nicolas Jackson, le Bayern se lance en Ligue des champions mercredi à domicile contre Chelsea, une affiche en forme de révélateur de ses prétentions européennes.

"Je me réjouis de la saison à venir, parce qu'en Ligue des champions, on est comme Hoffenheim", a lancé début septembre le président d'honneur du Bayern, Uli Hoeness.

Toujours omniprésent, Hoeness a fait cette comparaison plaçant le Bayern dans la position d'un outsider avec peu de chances de sacre en C1 - comme Hoffenheim en Bundesliga - deux

jours après la fin d'un mercato estival qui ne s'est pas passé comme espéré.

Les Munichois ont d'abord ciblé Florian Wirtz, qui a préféré Liverpool (125 M EUR hors bonus), puis ont fait face à l'intransigeance de Stuttgart pour Nick Woltemade, le club souabe cédant finalement à une offre de 75 M EUR (hors bonus) de Newcastle.

A deux semaines et demie de la fin du mercato, le meilleur buteur munichois Harry Kane avait évoqué un effectif "un peu léger".

**L'importance du Top 8**

Pour compenser offensivement les départs

de Leroy Sané, Thomas Müller, Mathis Tel et Kingsley Coman, le Bayern a recruté le Colombien Luis Díaz, puis s'est limité sur les deux dernières semaines à chercher des joueurs en prêt, ce qu'il a réussi avec Nicolas Jackson, relégué en alternative à Liam Delap depuis cet été à Chelsea.

L'international sénégalais de 24 ans a rejoint le Bayern, après un imbroglio de 48 heures (accord Bayern/Chelsea, revirement londonien puis finalement feu vert en extremis).

Hasard du calendrier, c'est contre ces mêmes Blues que le Bayern débute sa saison de Ligue des champions. "C'est important de finir dans le top 8, parce que cet affrontement supplémentaire (en barrages, NDLR) peut faire une grande différence", a souligné Kane samedi, après une démonstration contre le promu Hambourg (5-0).

"La saison passée, on a joué le Celtic en aller-retour dans notre période la plus chargée. On est sorti de cette période avec plusieurs joueurs qui se sont blessés après", a ajouté Kane, auteur d'un doublé contre le HSV, après un triplé contre Leipzig (6-0) en ouverture du championnat.

**Retour de Cole Palmer**

Le quart offensif que l'Anglais forme avec Michael Olise, Luis Díaz et Serge Gnabry a fait des étincelles depuis la mi-août (18 des 19 buts du Bayern en cinq matches), mais le premier sérieux test de la saison s'appelle bien Chelsea, adversaire le plus redoutable des Munichois de cette première phase de C1, avec le Paris SG et Arsenal en déplacement.

Les Blues ont rapidement rempli leurs objectifs sur le mercato, avec les arrivées de Delap et Joao Pedro avant le Mondial des clubs remporté mi-juillet (3-0 en finale contre le PSG). La

blessure de Delap (dix à douze semaines d'absence) a toutefois rebattu les cartes, Chelsea rappelant Marc Guiu (prêt avec Sunderland cassé).

Samedi à Brentford (2-2), l'entraîneur de Chelsea Enzo Maresca a pu refaire jouer Cole Palmer, alors que Wesley Fofana a été titularisé pour la première fois depuis avril.

Pour une grande partie de cette phase de groupe, le Bayern sera encore privé de Jamal Musiala -attendu début 2026 même s'il espère pouvoir encore rejouer en 2025- et Alphonso Davies. Tous deux sont, à des degrés divers, en phase de reprise, Musiala d'une fracture du péroné droit subie début juillet, Davies d'une rupture du ligament croisé antérieur du genou droit fin mars.

"Pour moi, il y a quatre ou cinq grands favoris, et le Bayern en fait partie", a estimé Matthias Sammer, champion d'Europe et Ballon d'Or 1996, vainqueur de la C1 en 1997 avec Dortmund et consultant de Prime Video, l'un des deux diffuseurs en Allemagne.

**Ligue des champions**

Ci-dessous le programme des matches, prévus ce soir, de la phase de ligue de la Ligue des champions UEFA :

**Mercredi à 17h45**

Olympiacos-Pafos  
Slavia Prague-Bodo/Glimt

**Mercredi à 20h00**

Ajax-Inter  
Bayern Munich-Chelsea  
Liverpool-Atletico Madrid  
PSG-Atalanta

## Samuel Umtiti *Un sacre et des blessures*

**U**n moment de gloire "inoubliable" et des blessures incessantes: à 31 ans, Samuel Umtiti, défenseur central français et héros de la Coupe du monde 2018, a mis fin lundi à sa carrière car son "corps n'a pas suivi".

Impérial et élément indispensable du titre de 2018 conquis en Russie, Umtiti, handicapé par des blessures à répétition, principalement au genou, n'a jamais disputé plus de 20 matches par saison jusqu'en 2022: 15 (2018-2019), 18 (2019-2020), 16 (2020-2021), 1 (2021-2022).

En 2022 à Lecce, il voit un rebond dans sa carrière émaillée de passages à l'infirmerie. En Italie, il dispute 25 rencontres de championnat, mais rechute en regagnant la France et Lille où il ne jouera que 13 matches en deux saisons.

"Après avoir vécu une carrière intense avec des hauts et des bas, le moment est venu de dire au revoir... J'ai TOUT donné avec passion et je ne regrette RIEN", a indiqué lundi le champion du monde 2018 sur Instagram, avec une vidéo tournée au Groupama Stadium, l'enceinte de l'OL qui l'a formé.

Formé à Lyon et passé par le FC Barcelone, il a été l'un des artisans du titre de champion du monde des Bleus en 2018, dont il aura porté le maillot à 31 reprises pour 4 buts inscrits, en marquant l'unique but en demi-finale contre la Belgique (1-0),

une action célébrée par une danse vantée par le rappeur Vegedream. Ce sacre a été "un moment de communion inoubliable", selon ses mots.

Mais "Sam" n'a jamais retrouvé le niveau qui avait été le sien lors de cette compétition: impérial en défense, dominateur dans le duel physique.

5ème champion du monde 2018 retraité Il est le 5e champion du monde en Russie à mettre fin à sa carrière, après Raphaël Varane, Blaise Matuidi, Adil Rami et Steve Mandada, qui a annoncé la fin de sa carrière la semaine dernière.

"Sam, qui avait rejoint l'équipe de France pour l'Euro 2016, a joué un rôle important dans notre conquête du titre mondial en Russie. Chacun se souviendra de son but de la tête qui nous a permis de battre la Belgique et de nous qualifier pour la finale", a réagi le sélectionneur Didier Deschamps.

"Je retiens aussi sa complémentarité avec Raphaël, sa solidité défensive, sa combativité. Son genou le faisait déjà souffrir et il s'est accroché avec un courage exemplaire jusqu'au bout. Il aurait mérité une fin de carrière différente mais il peut être fier de tout ce qu'il a accompli", a ajouté le sélectionneur.

"Merci pour tout mon sam" (sic), a réagi Lucas Hernandez. "Merci pour tous les moments passés ensemble mon Sam, fier d'avoir été ton coéquipier mais surtout ton



ami. Félicitations pour ton immense carrière", a insisté Florian Thauvin, également champion du monde 2018.

En plus de la victoire à la Coupe du monde, il a "réalisé" son "rêve" en signant au FC Barcelone en 2016 pour plusieurs saisons. Arrivé en provenance de l'Olympique lyonnais, son club formateur, Umtiti a formé en Catalogne la charnière titulaire avec Gerard Piqué, remportant deux championnats, trois Coupes du Roi et deux Supercoups d'Espagne, mais a ensuite vécu une période beaucoup plus difficile, enchaînant les blessures.

**"En paix avec ma carrière"**

Notamment handicapé par des douleurs chroniques au genou gauche, "Big Sam" a connu une longue traversée du désert, ne disputant qu'une cinquantaine de matches durant les quatre saisons après le titre des Bleus de 2018.

"J'ai réalisé mon rêve en rejoignant Bar-

celone, j'ai côtoyé les plus grands. En Catalogne, j'ai beaucoup appris mais j'ai aussi découvert une facette du football sur laquelle personne n'est préparé", a-t-il expliqué lundi dans sa vidéo.

A Barcelone et lors de son passage en Italie, à Lecce (2022-2023, 25 matches), il a été victime de racisme à plusieurs reprises dans les stades. Mais à Lecce, il a aussi "retrouvé le plaisir de jouer au football", a-t-il affirmé.

En janvier 2024, il avait signé à Lille mais a joué très peu de matches (13) en raison de nouveaux pépins physiques, encore au genou: sa dernière apparition sur un terrain aura donc été avec le Losc contre le Racing Club de France en 16es de finale de Coupe de France le 21 janvier 2024 (1-0).

"J'ai tout tenté à Lille pour revenir, peu de gens savent les efforts que j'ai fait mais le corps n'a pas suivi, je ne peux que remercier le club pour son soutien", a commenté l'ancien Bleu, "fier du chemin parcouru, en paix avec ma carrière".

## L'Amazonie brésilienne contaminée par les plastiques

La pollution plastique gagne du terrain au cœur de l'Amazonie brésilienne, menaçant ses écosystèmes et la santé des populations locales, selon une étude coordonnée par la Fondation Oswaldo Cruz (Fiocruz) en partenariat avec l'Institut de développement durable Mamirauá.

Publiée dans la revue scientifique *Ambio*, spécialisée en environnement et société, cette recherche constitue la première revue systématique sur le sujet dans le biome amazonien. Elle s'appuie sur 52 études validées par des pairs, qui font état de pollution plastique (macro, micro et même nanoplastiques) dans l'eau, les sédiments, la faune et la flore.

«Les impacts sont bien plus graves qu'on ne l'imaginait», a souligné l'épidémiologiste Jessem Orellana, de Fiocruz Amazonia.

La chercheuse Jéssica Melo, co-auteurice de l'article, a pour sa part averti que la contamination de sources alimentaires et hydriques représente un risque majeur pour les communautés traditionnelles, notamment riveraines et autochtones.

L'étude relève également une carence criante d'infrastructures de gestion des déchets dans les villages amazoniens, où le plastique a progressivement remplacé les déchets organiques d'antan. Dans de nombreux cours d'eau, bouteilles et emballages flottants s'accumulent, emportés parfois bien au-delà des frontières nationales.

Les chercheurs appellent à un renforcement de la recherche et à des mesures urgentes de mitigation, par le biais notamment d'une meilleure gestion des déchets et de programmes d'éducation.

Cette alerte intervient à l'approche de la COP30, la conférence internationale sur le climat prévue en novembre en Amazonie. Dans un verger de kakis, à Naoussa, dans le nord de la Grèce, des scientifiques ouvrent avec précaution des sachets en papier. Des milliers de mouches s'envolent aussitôt au-dessus des plaqueminières.

L'expérience vise à atténuer l'impact destructeur de nouvelles espèces de mouches invasives qui ravagent les cultures fruitières.

Car ces insectes lâchés sont des mâles stérilisés de la mouche méditerranéenne des fruits (*Ceratitis capitata*) qui détruit une partie des récoltes à Naoussa, une région productrice de pêches, un fruit largement exporté hors de Grèce.

Financé par l'Union européenne, le projet REACT, doté d'un budget de 6,65 millions d'euros sur quatre ans, rassemble des chercheurs de douze pays: du Royaume-Uni à l'Afrique du Sud en passant par Israël et la France afin de procéder à un premier essai de la technique de l'insecte stérile (TIS).

"Notre approche est d'éradiquer localement les populations de la mouche méditerranéenne des fruits", explique Nikos Papadopoulos, professeur d'entomologie à l'Université de Thessalie, qui participe au projet.



supplément bactérien qui les rend plus actives, plus résistantes et plus compétitives", détaille George Tsiamis, directeur du laboratoire de systèmes microbiologiques de cette université.

Elles sont ainsi plus susceptibles de survivre, de parcourir des distances plus longues, de vivre plus longtemps et surtout de s'accoupler avec des femelles de type sauvages", poursuit le chercheur.

Mais la reproduction des mouches mâles stérilisés et des femelles est empêchée ce qui va réduire progressivement jusqu'à l'élimination des ravageurs. Une technique qui, à en croire ses promoteurs, n'utilise pas de pesticides.

Savvas Pastopoulos a accepté que son verger participe à cet essai scientifique à l'Université de Patras reçoivent "un

supplément bactérien qui les rend plus actives, plus résistantes et plus compétitives", détaille George Tsiamis, directeur du laboratoire de systèmes microbiologiques de cette université.

Elles sont ainsi plus susceptibles de survivre, de parcourir des distances plus longues, de vivre plus longtemps et surtout de s'accoupler avec des femelles de type sauvages", poursuit le chercheur.

Mais la reproduction des mouches mâles stérilisés et des femelles est empêchée ce qui va réduire progressivement jusqu'à l'élimination des ravageurs. Une technique qui, à en croire ses promoteurs, n'utilise pas de pesticides.

fique et a été chargé d'informer les autres producteurs de fruits alentour.

"Lorsqu'ils ont vu ces sacs remplis d'insectes, ils se sont d'abord montrés méfiants", affirme cet agronome de 40 ans. Mais une fois les explications fournies, "ils ont compris l'intérêt du projet".

À Naoussa, "il y a eu des saisons où la mouche méditerranéenne a causé la perte de notre production en quinze jours", se désole-t-il.

Les mouches des fruits envahissantes figurent parmi les menaces les plus destructrices pour la production alimentaire mondiale, selon les scientifiques.

Deux des espèces nuisibles, la mouche orientale des fruits et la mouche des pêches, ont causé des dégâts économiques massifs dans le monde et menacent désormais d'envahir l'Europe.

Selon Nikos Papadopoulos, la mouche orientale des fruits est désormais présente en Europe, à commencer par la région de Naples, en Italie. Elle est aussi apparue en France et en Belgique.

"C'est une menace réelle pour les pays méditerranéens et on s'attend à des problèmes en Grèce, sur la côte croate, en Italie, en Espagne et au Portugal", souligne-t-il. Le changement climatique constitue un facteur aggravant car les espèces envahissantes se propagent avec le chalet, selon Vasilis Rodovitis, docteurant au laboratoire d'entomologie et de zoologie agricole de l'Université grecque de Thessalie.

### Recette

## Mhancha aux fruits de mer



#### Ingrédients :

Pour la farce :  
250 g de calmars coupés en fines lanières  
250 g de crevettes décortiquées et émincées  
250 g de filet de poisson blanc coupé en petits morceaux  
1 gousse d'ail émincée  
80 g de beurre  
1 c. à soupe de coriandre émincée  
1 c. à soupe de jus de citron  
½ c. à café de sel  
1 c. à café de paprika doux ou piquant  
Pour le piége :  
4 grandes feuilles de pastilla  
100 g de beurre fondu  
1 oeuf battu  
Pour le décor :  
Crevettes sautées  
Tranches de citron

#### Préparation :

Faire sauter les morceaux de poisson, les lanières de calmars et les crevettes séparément dans le beurre pendant 1 mn environ sur feu vif.  
Dans un bol, mélanger les morceaux de pois-

son avec les calmars et les crevettes. Ajouter le paprika, le sel, le jus de citron, l'ail et la coriandre émincés.  
Goûter la préparation et rectifier l'assaisonnement si besoin.

Sur le plan de travail, déposer deux demi-feuilles de pastilla en longueur pour obtenir un long ruban de feuille de pastilla.  
Déposer tout au long du bord de la feuille de pastilla 2 cm de farce. Rouler la feuille de pastilla autour de la farce pour obtenir un long boudin.  
Enrouler le boudin de m'hancha sur lui-même pour lui donner une forme d'escargot.

Coller l'extrémité du boudin farci à l'oeuf battu.  
Répéter l'opération pour obtenir 4 m'hancha.

Déposer les m'hancha sur une plaque tapissée de papier sulfurisé, les badigeonner de beurre et les faire dorer au four préchauffé à 190°C pendant environ 20 à 25 mn.  
Servir les m'hancha chaudes décorées de crevettes sautées et de tranches de citron.

## A Lagos, mourir par manque d'ambulances et excès d'embouteillages

Une centaine d'ambulances pour plus de 20 millions d'habitants : à Lagos, il n'est pas rare de mourir avant l'arrivée des secours ou coincé dans les embouteillages monstres qui paralysent la capitale économique du Nigeria.

La maman de Michelin Hunsa a survécu, mais retrouvée inconsciente par ses voisins, elle a d'abord attendu plus de deux heures pour une ambulance et à l'arrivée, le médecin a diagnostiqué "une hémorragie cérébrale".

"C'est un problème grave, on a attendu beaucoup trop longtemps", se lamente la jeune femme de 25 ans, désespérée, devant un hôpital public.

Contrairement aux personnalités publiques escortées par des voitures de sécurité privée ou la police qui leur ouvrent la voie, les ambulanciers ne peuvent compter que sur eux-mêmes.

Lagos ne dispose quasiment pas de voies réservées aux véhicules d'urgence et malgré leurs sirènes, les raccourcis, leurs talcs-walkies reliés à des mégaphones et une conduite agressive, ils peinent à se frayer un chemin.

"La plupart des gens ne veulent pas céder le passage, ce qui affecte notre temps d'intervention", explique Opeyemi Queen Soetan, 33 ans, ambulancière depuis neuf ans.

"Quand on est coincé dans les embouteillages et que l'état du patient se dégrade, c'est frustrant. Vraiment frustrant", poursuit-elle.

Certains automobilistes comme An-

thonny Fodayinka, estiment que les ambulances utilisent leurs sirènes sans raison.

"Je suis sûr que la plupart du temps, ils ne transportent pas de vrais cas d'urgence, c'est pourquoi je ne me bouge pas", explique le chauffeur de VTC de 38 ans.

Derrière le volant, l'ambulancier Saheed Ayandéji, 42 ans, confie que le plus difficile, ce sont "les heures de pointe", généralement entre 6h00 et 8h00 le matin, et entre 16h00 et 18h00 l'après-midi.

L'état de Lagos fournit "35 ambulances" publiques, à indiqué à l'AFP Olusegun Ogboye, secrétaire permanent du ministère de la Santé de la mégapole, auxquelles s'ajoutent "80 à 90 ambulances" appartenant à des sociétés privées.

Soit un ratio d'une ambulance pour 200.000 habitants.

#### Objectif: 8 minutes

Depuis sa création en 2021, Eight Médical assure le fonctionnement continu de 34 ambulances, jour et nuit.

"Le nom fait référence au délai idéal de 8 à 10 minutes recommandé par les experts pour intervenir en cas d'urgence. À Lagos, nous en sommes encore loin, mais c'est l'objectif visé avec mon équipe", détaille Ibukun Tunde Oni, 36 ans, fondateur de cette start-up et médecin généraliste de formation.

Deux de ses oncles sont morts il y a quelques années, l'un d'une crise cardiaque pendant les fêtes de Noël, et l'autre d'une crise d'asthme dans une ambulance.

Marqué par ces deux événements, il a aussi été victime d'un accident de la route et

attendu l'ambulance trois heures sur la chaussée.

Aucune donnée n'est disponible sur le nombre de patients décédés à cause de la circulation chaotique à Lagos. Mais il y en a "beaucoup car 100 ambulances pour Lagos ce n'est pas assez", estime M. Oni.

La forte croissance démographique de la mégapole rend la situation encore plus critique.

Lagos sera peuplée de 88 millions d'habitants en 2100, ce qui en fera la ville la plus peuplée du monde, d'après une étude du Global Cities Institute de Toronto.

Outre le manque de véhicules, les services d'urgences médicales doivent aussi composer avec le mauvais état des routes et la pénurie de personnel médical exacerbée par la crise économique et les piètres conditions de travail.

La mauvaise coordination entre hôpitaux et services d'ambulances complique également la connaissance en temps réel des lits disponibles pour l'hospitalisation.

En 2022, les autorités de Lagos ont mis en place un bateau-ambulance et une clinique flottante, permettant de desservir "15 des 20 collectivités locales via les voies navigables" de la lagune, et éviter les embouteillages, selon Ibrahim Famuyiwa, chef des opérations de l'autorité des voies navigables de l'état.

Mais faute d'argent pour développer cette alternative, la priorité des autorités locales va pour l'instant à l'augmentation du nombre de camions-ambulances, notamment via des partenariats publics-privés.